



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMBOISE

Séance ordinaire du 22 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux octobre, le Conseil Municipal de la Commune d'Amboise, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé à la salle des fêtes Francis Poulenc, avenue des Martyrs de la Résistance, à Amboise, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD, Maire d'Amboise.

Étaient présents : M. Thierry BOUTARD, Mme Jacqueline MOUSSET, Mme Marie ARNOULT, Mme Françoise THOMERE, M. Bernard PÉGEOT, Mme Josette GUERLAIS, M. Marc LÉONARD, M. Sylvain GILLET, Mme Régine MALASSIGNÉ, M. Alexis LAMOUREUX, Mme Chantal BOUVIER de LAMOTTE, Mme Sylvie LADRANGE, M. Jean-Louis VOLANT, Mme Brigitte DEBRINCAT, Mme Élisabeth JOURDAIN, M. Thierry PRIEUR, Mme Marie-France HUREAU, M. José BONY, M. Guillaume HELLOCO, M. Brice RAVIER, M. Rémi LEVEAU, Mme Isabelle GAUDRON, Mme Myriam SANTACANA, M. Claude VERNE, Mme Sandra GUICHARD, M. Fabien ROZWADOWSKI, Mme Justine BÉCHET, M. Denis CHARBONNIER.

Absents Excusés : M. Atman BOUCHEKIOUA a donné pouvoir à M. Thierry BOUTARD, M. Alain OFFROY donne pouvoir à M. Thierry PRIEUR, Mme. Évelyne LAUNAY donne pouvoir à M. Rémi LEVEAU, Mme Nathalie SUPPLY donne pouvoir à M. José BONY, Mme Mélanie THOMAS donne pouvoir à M. Guillaume HELLOCO.

Secrétaire de Séance : Mme Josette GUERLAIS.

M. BOUTARD : Mesdames, messieurs, bonjour. Bonjour à toutes et à tous. Nous allons ouvrir ce Conseil Municipal. Madame GUERLAIS souhaite-t-elle accepter d'être secrétaire de séance ?

Mme GUERLAIS : Oui.

M. BOUTARD : Merci beaucoup.

(Énonciation des pouvoirs pour les absents.)

L'ordre du jour n'appelle pas de remarque ?

M. BOUTARD : Nous allons commencer sur la délibération 22-109 sur les affaires générales, achat des bâtiments de l'ancienne entreprise PRESTAL.

M. RAVIER : J'avais demandé la parole, Monsieur le Maire.

M. BOUTARD : Je n'ai pas vu, Monsieur RAVIER, je vous en prie.

M. RAVIER : Monsieur le Maire, le Conseil d'aujourd'hui est le premier convoqué à la demande collective des élus d'opposition de toutes les sensibilités. Celui du 22 septembre dernier avait acté publiquement que vous n'étiez plus majoritaires au sein de cette assemblée. Nous avons alors pensé que cette situation provoquerait chez vous un électrochoc encore plus fort que ce qu'ont essayé de créer nos collègues quittant cette majorité au fil de l'eau. Nous avons pensé que vous prendriez vos responsabilités ; nous avons pensé que vous sauriez tirer les conséquences d'une situation que toutes et tous ici vous imputent. Malheureusement, il n'en est rien.

Vous avez, au contraire, décidé de vous accrocher à votre siège, quoi qu'il en coûte aux Amboisiens. Alors que vous avez la possibilité de retourner à l'élection pour relégitimer un projet et une gouvernance mis à mal, vous faites le choix inverse. Pire, depuis ce Conseil, trois autres élus ont quitté votre majorité actant encore plus l'impossibilité de poursuivre l'action municipale normalement. Eux ont pris leurs responsabilités.

Pour tenter de sortir de cette crise, vous avez cru aux Amboisiens, utilisant ainsi les moyens de la commune pour l'expression strictement politique de la désormais minorité municipale. Cet acte à lui seul justifie notre volonté de désormais vous retirer la majorité des délégations octroyées il y a deux ans, car peut-être ne le savez-vous pas, mais la situation de notre ville s'avère grave et inédite.

C'est ainsi que vous proposez une nouvelle méthode consistant en des consultations tous azimuts après avoir passé plus de deux ans à n'en faire aucune. Après plus de deux ans de réflexions, d'études, de bavardages et de discours à n'en plus finir, Amboise commencerait une phase de concertation. Vous faites donc les choses à l'envers et ne commencez à concerter que lorsque vient le moment où vous n'avez plus le choix, faute de majorité. C'est une mascarade.

Votre jeu est transparent, Monsieur le Maire. Finalement, que vous n'avez plus les moyens d'agir ne vous pose pas tant problème. Que tant d'élus de votre majorité se défient de vous ne vous gêne pas non plus. Votre objectif est de tenir, de durer, de rester accroché à votre siège.

Il y a 30 ans, un autre Maire d'Amboise connaissait d'importantes difficultés au sein de sa majorité, elle avait tenu un peu plus longtemps que la vôtre, mais elle avait éclaté également. La différence entre 1992 et 2022, c'est le courage et la responsabilité. André CHOLLET – car c'est de lui dont je parle – avait pris ses responsabilités pour permettre à la Ville d'Amboise de fonctionner à nouveau. Il avait remis sa démission et quitté le Conseil avec ses soutiens. Et ce sont les Amboisiens qui avaient alors décidé de la suite et arbitré cette situation. La situation d'aujourd'hui appelle votre responsabilité à l'instar de 1992. La perte de votre majorité vous incombe à 100 % ; la situation politique vous incombe à 100 %. La solution pour en sortir est en votre seule main de Maire. Faites donc confiance aux Amboisiens. Il ne faut jamais craindre le verdict populaire et l'expression de la démocratie. Aujourd'hui, nous avons besoin d'un Maire légitime, disposant d'une majorité, qui que ce soit ce Maire, et quelle que soit cette majorité. Je vous remercie de votre attention.

M. BOUTARD : Merci, Monsieur RAVIER. Y a-t-il d'autres personnes qui veulent prendre la parole ? Madame ARNOULT.

Mme ARNOULT : Je vous remercie. Mes chers collègues, c'est au nom des élus du groupe Démocratie, concertation et transparence, que je m'exprime ce matin en ce Conseil Municipal qui ne réjouit vraiment personne. Et c'est aux Amboisiens à qui nous pensons. C'est pour eux que nous prenons nos responsabilités dans cette situation difficile. C'est pour eux que l'on replace le Conseil Municipal au cœur des décisions face au risque d'une équipe municipale sans majorité. Cette

situation difficile, elle est d'autant plus frustrante qu'elle aurait pu être évitée si nos alertes avaient été écoutées et entendues depuis de nombreux mois. Des alertes qui ne visaient qu'à une chose : permettre une action municipale efficace et sereine afin d'apporter aux Amboisiens le service public de qualité que nous leur devons et auquel nous sommes tout particulièrement attachés.

C'est précisément pour ces raisons que nous avons pris nos responsabilités et que nous avons quitté l'équipe municipale. Parce que nous avons constaté que la méthode de gestion municipale ne répondait pas aux engagements pris lors des dernières élections. Et pour nous, l'engagement pris devant les Amboisiens, c'est précieux, ça a du sens. Et ce n'était pas un chèque en blanc. 11 élus sur 24, dont quatre adjoints ont quitté l'équipe municipale en moins d'un an, soit quasiment la moitié de l'équipe. Et je crois que chacun peut comprendre que si autant d'élus ont pris cette décision difficile, c'est que la méthode était malheureusement dysfonctionnelle et pas à la hauteur des enjeux de notre ville. Et nous recevons chaque jour des témoignages d'Amboisiens qui nous confortent dans ce choix de responsabilité à leur égard et de probité pour l'intérêt général.

Alors non, la situation actuelle n'est pas causée – comme nous avons pu le lire dans la lettre que le Maire a adressée aux habitants – par le retrait des conseillers municipaux. Non, ça, c'est la conséquence. C'est la conséquence logique venant d'élus vigilants et responsables qui font passer l'intérêt des Amboisiens avant toute autre considération. La crise actuelle, elle est bien causée par le déni d'un Maire qui est resté sourd aux alertes sur sa méthode, méthode qu'il a lui-même d'ailleurs jugée récemment d'un autre temps.

Ne confondons pas la cause et la conséquence. Ne confondons pas la fièvre et le thermomètre. Vouloir faire porter la responsabilité de la fièvre au thermomètre relèverait d'une grossière tentative de manipulation de l'opinion. Et aujourd'hui, c'est cette attitude-là qui fait obstacle à la bonne réalisation du projet municipal. C'est cette attitude-là qui met en péril le fonctionnement de notre ville, et nous le regrettons très sincèrement.

En ce qui concerne le projet de délibération relatif à la délégation de pouvoirs au Maire qui est à l'ordre du jour de ce Conseil, nous croyons important de rappeler ici quelques éléments. Les élections municipales sont un scrutin de liste. Les 33 conseillers municipaux qui composent notre assemblée ont été élus au suffrage universel direct par les Amboisiens et nous formons à ce titre la représentation municipale. Le Conseil Municipal peut ensuite déléguer tout ou une partie de ses compétences au Maire tel que défini par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, c'est ce que nous avons fait en début de ce mandat. Mais aujourd'hui, le Maire n'a plus de majorité et n'a plus la confiance de ce Conseil Municipal. Et dans une situation comme celle-ci, il est sain et normal que le Conseil Municipal puisse revoir de manière apaisée et sans polémique les pouvoirs qu'il délègue ou non au Maire conformément à ce Code général des collectivités territoriales ce qu'il permet en de telles circonstances.

Parce que le maintien du service public de la gestion et de la gestion courante et quotidienne de notre ville reste notre priorité, bien sûr nous proposons que le Maire conserve certaines compétences déléguées par le Conseil Municipal en plus, bien évidemment, des pouvoirs qui lui sont propres et qu'il détient en tant qu'agent de l'État sous le contrôle administratif de la Préfète. Nous notons d'ailleurs que l'équipe du Maire elle-même, dans sa délibération, a limité ses pouvoirs en ajoutant seulement deux points par rapport à notre délibération pour pouvoir réaliser des emprunts et autoriser des mandats spéciaux et des remboursements de frais.

Dans l'intérêt des Amboisiens et par souci de transparence dans ce contexte de perte de confiance, nous croyons effectivement pertinent que le Conseil Municipal se ressaisisse de ses responsabilités, et nous ne souhaitons donc pas les déléguer au Maire. Enfin, nous rappelons factuellement que le

Maire est élu par le Conseil Municipal et non pas directement par les Amboisiens et qu'il doit rendre des comptes à son Conseil. C'est l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales qui le dit. C'est la loi, rien que la loi.

Alors oui, je conclus, tout cela va nécessiter que le Conseil Municipal se réunisse plus souvent pour prendre des décisions qui jusque-là étaient prises par le Maire, c'est vrai. Et on ne va pas se mentir, cela ne va pas être simple ni confortable et ce n'est réjouissant pour personne. Mais avons-nous encore le choix dans ce contexte de perte de confiance ? Nous prenons nos responsabilités parce que nous le devons aux Amboisiens, nous devons agir en élus avertis, attachés au bien commun. Et en ce qui nous concerne, nous sommes et serons des élus attentifs, responsables et vigilants, encore une fois, mes chers collègues, et surtout et avant tout, dans l'intérêt des Amboisiennes et des Amboisiens. Je vous remercie.

M. BOUTARD : Merci beaucoup. Monsieur GILLET.

M. GILLET : Alors, veuillez m'excuser, parce que moi je n'ai pas eu le temps de faire une préparation complexe et réglementaire de ma position. Je vais la dire en quelques mots. Moi, je choisis une position d'indépendant. Je ne suis pas pour une rupture, je pense qu'on doit agir et décider au cas par cas, au moins en ce qui me concerne. Donc moi, je suis pour l'action, pour continuer l'action, pour ouvrir les dossiers – ce que je fais et que je demande depuis le début. D'ailleurs, entre parenthèses, j'étais le seul à le demander. Personne ne bronchait sur le fonctionnement, moi j'ai demandé depuis le début, y compris au sein de la majorité, donc par des comités de pilotage mixtes, par une ouverture de dossiers, par une consultation.

Et hier, entre autres, on a eu notre Commission d'affaires générales. C'est la première commission où l'on discute vraiment. Il y avait quatre personnes de la majorité, quatre personnes de l'opposition, et moi en tant qu'indépendant. Et pour PRESTAL, on a abordé les quatre points principaux qui sont : les usages, le coût, le lancement d'un dossier d'une demande de subvention de friche industrielle et un montage financier en PPP. Et comme tout le monde l'a dit autour de la table hier soir, ça a été quelque chose de complètement nouveau.

Donc la position actuelle, pour moi, ce n'est pas une position de blocage, c'est une position de réorganisation du Conseil Municipal. Et si je me suis retiré ou mis en retrait du Conseil Municipal, c'est parce qu'il fallait faire un acte pour obliger, pour qu'il y ait une obligation de changement de politique de décision et de gouvernance. Voilà, c'est ma position. Donc, je voterai au cas par cas sur chaque dossier.

M. BOUTARD : Merci, Monsieur GILLET. D'autres prises de parole ? Madame BÉCHET, Madame GUERLAIS et Madame MOUSSET.

Mme BÉCHET : Nous tenions à revenir sur le mois écoulé depuis ce fameux Conseil Municipal du 22 septembre dernier qui a fait couler tant d'encre. Nous avons fait le choix commun de ne pas nous exprimer ce jour-là face à vous, car pendant deux ans, nous avons parlé dans le vide. Alors, aux grands maux les grands remèdes, après les paroles, les actes. Il nous en aura coûté parfois en votant contre nos convictions, mais pour enfin être entendus. Je vous avais remercié ce soir-là de nous avoir donné raison, et je vais réitérer aujourd'hui.

Vous nous avez ramenés à nos responsabilités, nous accusant de bloquer la Ville. Mais force est de constater que la stratégie a été gagnante. Vous n'avez jamais autant proposé d'ouverture et de travail collectif qu'à ce jour. Un hasard ? J'en doute beaucoup. Si seulement, vous n'aviez pas mis deux

ans et 11 retraits de votre liste pour vous en rendre compte, on vous aurait peut-être davantage cru capable de changer, d'évoluer.

Ce mois a été riche d'échanges. C'est fou comme il est tout de suite plus évident, plus simple de travailler avec des gens qu'on apprend simplement à connaître, à qui on laisse la parole, qu'on considère comme nos égaux. Mais soyons totalement honnêtes, cette situation a des avantages limités et s'accompagne de nombreux inconvénients. Pour nos concitoyens, mais également pour le personnel de la Mairie, nous nous devons d'apporter des réponses claires et des débouchés, et ce dans les plus brefs délais. Soyez sûrs d'une chose, aucun de nous ne minimise les retombées de ce qui se passe ici. Nous ferons tout ce qu'il nous est possible de faire pour redonner à cette Ville une gouvernance plus humaine, plus cohérente, plus apaisée, quoi qu'il vous en coûte.

M. BOUTARD : Merci, Madame BÉCHET. Madame GUERLAIS.

Mme GUERLAIS : Vous voulez faire de Thierry BOUTARD la caricature d'un despote. Ce n'est pas le reflet de ce que je vis au sein de notre Mairie. En effet, les dialogues, les échanges peuvent être vifs pour nous mettre d'accord et trouver la meilleure des solutions. Nous avons découvert un homme brillant, brillant dans sa stature de Maire, dans ses discours, qui se sert de son carnet d'adresses pour valoriser Amboise dans tous les domaines. Certains, en devenant adjoints ou conseillers municipaux, ont cru devenir chefs suprêmes à la place du chef. Ils ont fait cavalier seul et ont préféré ensuite quitter le navire par faiblesse et manque d'honnêteté vis-à-vis d'eux-mêmes et vis-à-vis des Amboisiens. Aujourd'hui, ils veulent reproduire le schéma qu'ils reprochent, le double langage est de mise. Plutôt que de vous complaire dans une ambiance de tribunal, je vous encourage à faire preuve d'autant d'humilité que celui que vous accusez.

M. BOUTARD : Merci, Madame GUERLAIS. Madame MOUSSET.

Mme MOUSSET : Monsieur Atman BOUCHEKIOUA est absent, mais il souhaitait absolument intervenir. Donc, je vais vous lire ses propos :

« Chers collègues, comme chacun sait, notre municipalité traverse une crise inédite, source de vives inquiétudes pour nos administrés. Malgré le caractère exceptionnel de cette situation, chaque élu ne doit pas perdre de vue qu'il doit en toute circonstance servir l'intérêt général et uniquement l'intérêt général.

Lors du Conseil Municipal du 22 septembre, vous avez délibérément opposé un refus à l'ensemble des délibérations. Nul ne peut ignorer que cette posture de blocage est préjudiciable et lourde de conséquences pour nos administrés. Je précise que de tels agissements sont contraires à l'engagement que chacun d'entre vous a pris en ce début de mandat en signant la charte de l'élu. Ce choix que vous assumez au travers d'un vote à bulletin secret, pour ne pas dire un vote masqué, ne saurait vous soustraire à vos responsabilités.

Il m'est difficile de suivre votre raisonnement surtout lorsque celui-ci porte atteinte à notre collectivité à l'exemple de refus concernant l'augmentation de salaire de nos agents. Malgré les tristes réalités que nous martèlent quotidiennement les médias concernant le pouvoir d'achat, vous avez à travers ce vote non seulement méprisé les agents de notre collectivité, mais pire encore, vous avez bafoué tous les principes de solidarité que vous n'avez de cesse de prôner.

Je comprends d'autant mieux que vous ne puissiez assumer ce choix autrement que par un vote à bulletin secret. Pour justifier votre indifférence et votre mépris à l'égard de nos agents, vous évoquez une posture autoritaire du Maire. Vous pourrez lui reprocher tous les maux de la terre, mais pas celui d'avoir engagé un dialogue social, d'avoir anticipé et apaisé un conflit social, d'avoir témoigné de la considération à nos agents.

Chers collègues, je ne peux me résoudre à l'idée que vous puissiez vous obstiner sur cette voie. Aussi, je vous demande solennellement de reconsidérer avec raison votre position, et ce dans les meilleurs délais, tant il est évident que votre choix est profondément injuste. Je vous remercie de votre attention. Atman BOUCHEKIOUA ».

M. BOUTARD : Merci, Madame MOUSSET. Effectivement, Monsieur BOUCHEKIOUA est absent pour raisons de santé. Madame THOMÈRE, puis Monsieur LÉONARD.

Mme THOMÈRE : Juste un mot sur la concertation citoyenne. Puisqu'effectivement, nous avons été interpellés par les propos de Monsieur RAVIER sur le lancement de consultation citoyenne tous azimuts. À ma connaissance, ces processus de démarche de consultation de la population durant les précédents mandats n'ont pas été engagés. Donc effectivement, depuis le début de l'année 2022, nous avons engagé ce processus de concertation citoyenne et nous avons adhéré à un organisme, d'ailleurs, en début d'année, décidé ensemble.

Notre volonté est donc de donner la parole aux Amboisiens et de ne pas la confisquer par quelque manœuvre politique, c'est un chemin qui prend du temps. Effectivement, les Amboisiens ne sont pas habitués à cette démarche. Effectivement, la Ville a encore beaucoup à apprendre, puisqu'elle n'a pas développé de savoir-faire sur cet aspect de concertation et de consultation de notre population. Merci.

M. BOUTARD : Merci, Madame THOMÈRE. Monsieur LÉONARD.

M. LÉONARD : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, il y a eu une sorte de coalition le 22 septembre dernier afin de bloquer l'action du Maire dans le but de le pousser à la démission. Et dans ce but, lors du Conseil Municipal, vous avez fait barrage à toutes les délibérations proposées. Alors, je voudrais que vous soyez bien conscients et je voudrais que tout le monde soit bien conscient que cette posture a des impacts. Sur le plan social : pas de soutien financier au projet du Relais SEPIA, gel de l'augmentation des agents ;

- sur le plan associatif : non-conventionnement avec l'Association des jardins ouvriers, refus de verser la subvention à la Maison des Droits de l'enfant en Touraine, pas de plaque remise lors de la cérémonie du centenaire de la Société des membres de la Légion d'honneur, refus des conventions de partenariat avec Quinte et Sens et le CCVA ;
- sur le plan environnemental : arrêt du projet de la gestion de l'eau pluviale des Jardins ouvriers, pas d'avis émis sur le PPRI Val de Cisse, refus des coupes de bois de la moutonnerie ;
- sur le plan fonctionnel des services : refus des conventions concernant des agents municipaux de la Ville au CCAS, entre la Ville et la CCVA, refus de la politique d'élimination des documents à la médiathèque ;
- et enfin sur le positionnement : un impact sur le positionnement d'Amboise par rapport aux acteurs extérieurs, avec les associations, avec le centre de gestion et bien d'autres.

Aujourd'hui, vous allez sans doute rester sur vos positions. C'est d'autant plus dommage que vous savez que le Maire ne quittera pas sa fonction. Je vous pose donc une question simple : avez-vous une feuille de route à proposer pour tout remettre en ordre de marche ?

Et je terminerai mon intervention en disant qu'il me semble que la voie du dialogue, même si vous l'estimez tardive, proposée par le Monsieur le Maire est la bonne attitude, car c'est celle qui ne dessert pas Amboise.

J'en profiterai, parce que j'ai une deuxième adresse pour Monsieur LEVEAU. Lors du Conseil Municipal du 22 septembre, Monsieur LEVEAU – vous voyez où je vais venir – sans doute en toute bonne foi, vous avez indiqué ne pas avoir reçu en temps et en heure l'ordre du jour de la Commission finances du 9 septembre 2022. Sur le moment, et je l'ai dit, j'ai trouvé vos propos choquants et inacceptables, pour mon compte personnel et ainsi que pour le compte des services de la Ville. Le lendemain du Conseil, vous m'avez adressé un mail d'excuse, car force vous a été de constater que l'erreur venait de vous et non pas de moi, ni des services. Alors, vos propos que j'estime non appropriés sur le moment ayant été formulés publiquement, j'estime que nous serons quittes lorsque vous aurez prononcé ces excuses publiquement.

M. BOUTARD : Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres personnes qui veulent prendre la parole ? Monsieur LEVEAU peut-être ?

M. LEVEAU : Puisqu'en fait – merci, Monsieur BOUTARD –, il m'est demandé de m'exprimer, oui, bien sûr, je vous prie de bien vouloir m'excuser sur les propos à l'égard des services comme à votre égard. Mais en réalité, il ne visait pas des personnes, plutôt une méthode. Je pense qu'il ne faut pas se tromper sur la manière dont je les ai formulés. Et je ne vais pas rentrer dans des modalités techniques, mais autant l'ordre du jour avait été donné, me semble-t-il, par mail, autant il n'était pas présent sur Idelibre qui vaut convocation de notre commission. En l'occurrence, ce n'est pas grave, la commission a pu avoir lieu en bonne et due forme. Les débats, comme ceux d'hier soir, et d'ailleurs je tiens à les saluer, vous avaient autorisés – ceux qui n'étaient même pas membres de la Commission des affaires générales – à pouvoir y assister et à apporter leur contribution, donc vraiment merci. Et allez, je vous le redis une deuxième fois, comme ça on sera deux fois plus quittes, mes excuses pour mes propos du dernier Conseil concernant votre commission.

Au-delà, je veux juste intervenir pour réagir aux propos qui ont été prononcés par la voix de Madame MOUSSET à ceux de Monsieur BOUCHEKIOUA – et d'ailleurs de Madame THOMÈRE et de Monsieur LÉONARD, puisque vous nous interrogez sur la feuille de route –, juste pour vous répondre que si ce Conseil est convoqué à la demande des oppositions réunies, rien, absolument rien ne vous empêchait de réinscrire les délibérations du mois de septembre pour les repropuler à ce Conseil, pour les retravailler en Commission Municipale en amont, pour rouvrir les débats. Et de manière à ce que les propositions que nous avons faites, y compris à l'égard de la rémunération supplémentaire pour les agents, dont nous avons demandé la scission au moment de la décision modificative budgétaire, puissent être acceptées dès le 22 octobre 2022.

M. BOUTARD : Merci, Monsieur LEVEAU. Monsieur ROZWADOWSKI.

M. ROZWADOWSKI : Juste pour un petit point technique. Le vote à bulletin secret n'est pas un manque de courage, mais un outil pour pouvoir voter en toute indépendance et sans la pression qu'il peut y avoir en affichant son vote. D'ailleurs, au dernier Conseil Municipal, vous remarquerez que même les membres de votre majorité ont voté contre, comme quoi il y a bien une pression.

M. BOUTARD : Très bien, merci monsieur. Je vais répondre à quelques propos, je ne m'étalerai pas sur un certain nombre qui me paraissent encore d'un autre temps. Reproche hier, je vous ai dit avoir entendu et écouté, je vous ai proposé des nouvelles méthodes. Reproche aujourd'hui, reproche encore demain, quitter le Conseil Municipal moi seul, alors que personne n'a souhaité dans ce Conseil lui-même démissionner pour engager de nouvelles élections, personne. Donc, la responsabilité n'est pas d'un côté et l'irresponsabilité de l'autre. Ce point doit être définitivement, définitivement je vous le dis, ne plus être un argument, qu'il y ait d'un côté les responsables et de l'autre côté les irresponsables. Qu'il y avait trois listes, et que les gens qui sont-

ils si élus dans cette salle, le sont parce qu'il y avait des têtes de liste et ne l'auraient pas été de façon individuelle. Donc, chacun et chacune dans ses responsabilités doit reprendre ce que l'on appelle la démocratie locale, oui.

Je vous fais des propositions, ne dites pas que rien n'a été fait. Ne dites pas que personne n'a changé. J'ai reconnu effectivement moi-même pendant ces deux années de crise Covid, de crise ukrainienne, de crise économique, que tous les maires reconnaissent, que tous les élus reconnaissent, sauf peut-être ceux qui ne se sont pas engagés pour leur collectivité ne peuvent pas reconnaître. Mais combien de réunions, combien de mises en place de dispositifs, combien de difficultés à tenir des réunions, à attendre les déclarations du Premier ministre le jeudi soir pour les mettre en application le samedi ? Oui, il a fallu le faire, et cela a déstabilisé beaucoup de collectivités territoriales.

Je vous ai écrit hier après-midi, et comme je n'ai rien à cacher, je peux lire ce matin les propositions que je vous ai faites, propositions effectivement de plus de participation à la fois des élus, mais à la fois aussi des habitants. Alors, ne dites pas que je reste posté sur des méthodes ou sur je ne sais quoi. Ces arguments, je vais vous dire, mes chers collègues, sont effectivement de l'incantation politique sans doute pour flécher des devenirs personnels. Mais nous n'en sommes pas là. Aujourd'hui, nous sommes là, comme vous le dites, et non pas en irresponsables, face aux Amboisiens.

Beaucoup de choses ont été faites et nous saurons le démontrer. Beaucoup de choses ont avancé. Effectivement, c'est un tournant. J'ai été moi-même conseiller municipal où la concertation, la consultation, la participation des élus n'étaient pas du tout de la même teneur. Les comptes-rendus de commission, oui, je les ai connus, avec marqués trois points sur trois lignes, pas de retranscription de débat. Oui, j'ai connu. Vous me demandez à moi aujourd'hui, effectivement, de remettre dans notre collectivité du débat citoyen. Alors, je vous ai écrit hier après-midi ce qui nous engage à des échanges dans les semaines à venir.

Comme je vous l'ai annoncé, j'ai le plaisir de vous présenter le programme de consultation et d'information aux élus et à la population. Ce programme élaboré avec mon équipe se décline selon les propositions suivantes :

- Négociation sur la gouvernance de la ville : la volonté d'une négociation avec les différents groupes du Conseil Municipal sur les méthodes de gouvernance de la ville. Cette négociation sera menée dans la première quinzaine de novembre avec chaque groupe, puisqu'il n'y a pas de bloc d'opposition, il y a – je le répète bien – quatre groupes ;
- Commission générale avant chaque Conseil Municipal : afin de procéder à la validation de l'ordre du jour du Conseil Municipal et pour permettre à chacun la plus grande visibilité sur l'action de la Ville, une Commission générale se tiendra 15 jours avant le Conseil Municipal. D'ailleurs, Monsieur LEVEAU, je vous réponds tout de suite sur l'ordre du jour d'aujourd'hui, c'est vous qui nous avez demandé deux points à l'ordre du jour, suivant la volonté de la convocation des membres d'une partie du Conseil Municipal. J'ai respecté votre choix et c'est pour cela que les propositions seront faites lors de la commission générale pour le Conseil de novembre d'effectivement remettre – ce n'est pas unilatéral, Monsieur LEVEAU – des points à l'ordre du jour telle la décision budgétaire modificative inscrivant l'augmentation des salaires pour les personnels. Et ceux qui me disaient que j'avais tort à l'époque, je pense que nous avons eu raison de mener cette négociation en ces temps et en ces heures par rapport à la situation sociale d'aujourd'hui.

- Publication des travaux de commission : pour éviter toute polémique, afin que chacun puisse apprécier le travail des Commissions réglementaires et des Commissions de projet, les documents, convocations, documents de travail et comptes-rendus seront publiés sur le site de la ville.
- Consultation des élus et des habitants : des groupes de travail composés d'élus, d'associations et de représentants des partenaires de la ville travailleront sur des projets choisis par les élus. Chaque groupe de travail remettra un livrable qui sera soumis au Conseil Municipal. Ces projets seront ensuite proposés à la consultation des habitants. Tous les projets supérieurs à 200 000 € auront un budget participatif de 10 % du budget global. Pour l'année 2023, les projets pourraient être, par exemple, la maison de santé, l'aménagement de l'Île d'Or, l'aménagement de la médiathèque, et le programme de voirie. Mais nous pourrions en rajouter telle la mutuelle municipale.
- Budget participatif : un budget participatif permettra aux habitants ou aux associations de quartier de proposer des projets pour leurs rues, leur quartier et ses équipements. Chaque année, entre janvier et février les habitants pourront déposer des projets. Ces projets devront relever de l'intérêt général, bien sûr, de la compétence et du budget d'investissement de la Ville. Ils seront étudiés par les services techniques de la Ville qui évalueront leur faisabilité et leur coût. En juin, une commission arrêtera la liste des projets qui seront soumis au vote des habitants. Le vote se déroulera entre septembre et octobre pour une mise en œuvre sur l'année suivante. Et je réponds à une question que se posait la presse ce matin : en fonction du projet justement, nous inscrirons au budget de l'année suivante le montant alloué à ce projet. Depuis le début de notre mandat, il a été mis en place des procédures de consultation auprès des habitants. À titre d'exemple, un parcours de consultation sur les travaux de voirie fait dans chaque rue qui a connu des travaux avec des retours d'habitants d'ailleurs très intéressants. Des animations pour les vacances d'hiver où nous avons eu le premier résultat, où actuellement sur le nom de l'esplanade de la cité scolaire. Par ailleurs en 2022, la Ville a adhéré à un organisme spécialiste de la participation citoyenne et de la décision partagée décidée ensemble et s'appuiera sur son savoir-faire.
- Enfin, la mise en place d'une application d'information et de service aux Amboisiens est prévue dès 2023. Et je reste donc – comme je vous l'ai écrit à la fin – à votre écoute et suis disponible pour échanger sur ces points et vous prie de croire, mes chers collègues, en l'assurance de mes cordiales salutations.

Voilà. Je ne rajouterai pas d'autres propos, sauf peut-être pour Madame ARNOULT. Dans la délibération n° 2, effectivement il y a une erreur. Ce n'est pas le point 3, mais le point 4. Et le point 4 ne concerne pas simplement des mandats spéciaux ou des remboursements de frais, ce sont toutes les dépenses de la Ville au premier euro. Et c'est le point 4 et pas le point 3 comme il était indiqué dans la délibération.

Effectivement, je crois que nous devons vivre un tournant, comme dans toutes les collectivités, mais comme nous le vivons aussi sur d'autres aspects, pas que municipal ; qu'il soit départemental, régional, voire national. Il suffit de voir la situation politique nationale pour se rendre compte effectivement que la population demande aujourd'hui – certainement suite à cette période complexe de la Covid – une consultation plus importante, une prise de décision sur son avenir de ville. Et je l'entends, je l'ai entendu, comme je vous l'ai dit, donc ces propositions ne sont pas des propositions d'opérette, ce sont des propositions concrètes qui engageront chaque élu à certainement plus de présence, plus d'engagement et plus de réactivité.

Je pense qu'il n'y avait pas lieu normalement de débat préalable, mais je l'accepte bien volontiers. Donc, nous allons passer à la première délibération, soit la délibération 22-109 sur les affaires générales pour l'achat des bâtiments de l'ancienne entreprise PRESTAL.

AFFAIRES GÉNÉRALES

22-109 : Achat des bâtiments de l'ancienne entreprise PRESTAL

M. BOUTARD : La proposition qui vous est faite est la suivante.

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.1111-1 et suivant le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 novembre 2021 ;

Considérant que la délibération du Conseil Municipal en date du 9 novembre 2021 décidant de l'acquisition par la commune des bâtiments de l'ancienne entreprise PRESTAL a le caractère d'une décision individuelle créatrice de droit pour le vendeur, que le délai de retrait ou d'abrogation étant expiré depuis le 9 mars 2022, une délibération abrogeant celle du 9 novembre 2021 serait illégale ;

Considérant que le juge administratif ne s'est toujours pas prononcé sur le recours introduit par Val d'Amboise Réinventons Demain auprès du tribunal administratif demandant l'annulation de la délibération n° 21-120 relative à l'achat des bâtiments de l'ancienne entreprise PRESTAL ;

Considérant que la construction d'une salle multifonctionnelle pouvant accueillir un grand nombre de personnes ainsi que la soumission à une procédure de concertation pour tous les projets supérieurs à 200 000 € figurent au programme municipal et que dans ce cadre, Monsieur le Maire souhaite lancer une concertation ainsi qu'un débat public au sujet du projet autour du bâtiment PRESTAL ;

Considérant que des diagnostics de dépollution ont été effectués et que des investigations sont toujours en cours ;

Considérant que ces bâtiments PRESTAL contribuent à faire rayonner notre territoire et influent sur son attractivité ;

Considérant qu'il est du ressort des collectivités territoriales de sauvegarder son patrimoine industriel et d'empêcher la formation d'une friche sur son territoire ;

Considérant qu'un portage public/privé est envisagé par la Ville d'Amboise ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de lancer une consultation publique ;
- d'opter pour un portage public/privé quant à la réalisation de ce projet.

Voilà, vous avez reçu un certain nombre d'éléments. Il peut manquer dans cette délibération un point qui me paraît important et sur lequel je voudrais revenir : c'est l'avenir du faubourg du Bout-des-Ponts, c'est l'avenir de ce faubourg. Je crois que les uns et les autres ici, depuis des années, nous nous posons la question de l'avenir de ce faubourg, de ce quartier, qui connaît de plus en plus

des friches industrielles. Nous avons aujourd'hui PRESTAL, hier nous avons MABILLE, qui a quand même été acquis il y a plus de 20 ans maintenant. Et puis nous avons demain MAISON.FR, puisqu'ils quitteront ce lieu après destruction du silo pour aller à la Boitardière. Et puis nous avons une autre qui est un bâtiment de Saint-Gobain qui a connu les établissements, pour les plus anciens d'entre nous, CHICHERY, POINT.P, puis un garage VOLKSWAGEN.

Ce faubourg du Bout-des-Ponts ne peut pas se satisfaire, et je crois que nous en avons tous conscience, de l'installation d'une œuvre d'art d'un artiste comme Jean-Michel OTHONIEL. Nous ne pouvons pas non plus nous satisfaire – et je remercie Bernard PÉGEOT sur ce sujet – de la réfection de Notre-Dame du Bout-des-Ponts. Ce faubourg mérite un projet, et je crois que tout le monde en a parlé autour de cette table à différents moments, mérite effectivement un projet conséquent pour redynamiser ce territoire qui d'ailleurs – et je pense que Madame MOUSSET interviendra sur ce sujet – est inscrit aujourd'hui dans le plan pluriannuel des risques d'inondation comme inconstructible. Donc demain, soit nous laisserons ces friches, soit les opérateurs privés – mais j'ai de grands doutes – feront des acquisitions sans pouvoir faire d'habitat. Et ça, je peux vous dire que j'ai de grands doutes, pour en avoir rencontré beaucoup. Donc, quel est le devenir de ce faubourg ?

C'est le débat que je souhaite que nous ayons avec les habitants du quartier, mais aussi avec les Amboisiens, sachant que dans ce faubourg, nous avons deux choses essentielles : la gare et cette voie qui vient de Blois et qui va jusqu'à Tours qui est une voie de passage principale dans notre ville, et qui connaît d'ailleurs parfois une très forte affluence. Effectivement, ce sujet doit être mis sur la table. J'entends, nous avons eu une opportunité auprès de PRESTAL, j'entends que cela puisse faire débat. Mais si nous ne l'avions pas fait, quel aurait été le devenir de ce faubourg du Bout-des-Ponts et surtout de ce bâtiment qui, ne nous trompons pas, nous connaissons certains marchands qui seraient capables de faire l'acquisition pour tout simplement la démonter et la reconstruire sur un autre territoire, alors que je pense que Monsieur PÉGEOT interviendra pour rappeler quelle est l'histoire de ce bâtiment historique et industriel de la ville.

Voilà mes chers collègues. Madame MOUSSET.

M. MOUSSET : Oui, simplement par rapport au PPRI. Donc, tout à l'heure ont été votées les délibérations sur lesquelles le Conseil Municipal du 22 septembre s'est prononcé contre. Je vous rappelle que parmi ces délibérations, il y avait effectivement une délibération concernant le PPRI et les demandes de la commune de révision par rapport à ce qui est proposé aujourd'hui. Et ces délibérations ne peuvent pas être passées, puisque nous avons jusqu'au 11 octobre. Donc ça, c'est terminé, il n'y a plus aucune revendication possible.

Et pour le public, je le rappelle, je pense que vous avez vu un peu partout des panneaux jaunes. L'enquête publique est en cours. Donc, n'hésitez pas à venir consulter le PPRI, donc le Plan de prévention des risques d'inondation, n'hésitez pas à venir les consulter en Mairie et à venir faire vos demandes. Puisqu'il peut y avoir parfois des incidences par rapport à vos terrains, vos habitations, etc. Donc, n'hésitez pas, l'enquête publique est en cours. Il faut venir, il faut rencontrer l'enquêteur et faire vos demandes.

M. BOUTARD : Monsieur PÉGEOT.

M. PÉGEOT : Oui, juste quelques petits points concernant l'historique de ce bâtiment. Moi, je ne l'appelle pas PRESTAL parce que « PRESTAL » c'est le nom de la dernière société qui en a été propriétaire. Par contre, ce bâtiment a quand même une histoire relativement importante parce qu'il a été construit pour l'Exposition universelle de 1900, qui était l'exposition qui était le bilan du

siècle précédent où il y avait tout un tas de technologies qui étaient lancées. Dans ce bâtiment, qui était Cours de Vincennes, il y a eu le stockage d'un dirigeable. Et moi, je fais la corrélation de ce bâtiment avec le Grand Palais. Le Grand Palais est du même constructeur, c'était la mode de fer, fonte et acier. Et Monsieur MABILLE, à la fin de l'exposition, puisque tous les bâtiments devaient être démontés, y compris le Grand Palais – heureusement, ça ne l'a pas été – a acheté ce bâtiment, l'a fait reconstruire ici, parce qu'à l'époque, il avait besoin de place pour construire des ponts, des passerelles. Donc, il y avait cet aspect un petit peu important de hauteur avec des ponts roulants pour pouvoir travailler.

Moi, ce bâtiment, je voudrais simplement dire une chose. Certains d'entre nous sommes allés à l'intérieur le voir. Moi, ce que je souhaiterais en première analyse, c'est qu'on puisse demander au propriétaire actuel la possibilité de faire une journée portes ouvertes sur un week-end pour que tous les habitants d'Amboise puissent venir voir. Parce que discuter de l'extérieur, c'est une chose, ce n'est pas très intéressant. Mais quand on voit l'intérieur, on voit la possibilité. Je rappelle que le Grand Palais a été mis en place et est actuellement en travaux pour les Jeux olympiques de 2024 et pour faire les compétitions d'escrime. Je ne suis pas sûr qu'à l'origine en 1900, il ait été prévu ça. Il y a eu des concours d'équitation, il y a eu des défilés de mode, tout ça. Donc, quand on nous dit qu'on ne sait pas exactement ce qu'on va faire, c'est vrai. Dans une halle polyvalente – moi, je ne dis pas « fonctionnelle », je dis « polyvalente » parce que c'est le vrai nom –, on va faire tout un tas de choses. On peut faire des expositions permanentes ou temporaires. On peut faire des concerts. On peut même faire des lieux de rencontre type bar et tout, il y a à peu près tout ce qu'il faut là-dedans.

Donc, je pense qu'avant de prendre des décisions là-dessus, il faut que tout le monde puisse aller jeter un œil, voir ce qui se passe. C'est tout ce que j'ai à dire, je pense que chacun, une fois qu'il l'aura vu, prendra sa décision.

M. BOUTARD : Merci, Monsieur PÉGEOT. Effectivement, ce bâtiment historique qui est devenu un bâtiment industriel, doit rester sur notre territoire et doit connaître un futur avenir plutôt que de devenir une friche. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur VERNE.

M. VERNE : Sur ce bâtiment PRESTAL – ou on l'appelle comme on veut effectivement – qui a été construit lors de la dernière Exposition universelle à Paris, on y a travaillé avant. Moi, je ne vois pas pourquoi ça vient en débat ici au niveau de la Ville d'Amboise. Ça concerne effectivement tout un quartier qui irrigue non seulement Amboise, mais Nazelles et Pocé-sur-Cisse. Donc, c'est un projet très ambitieux qui doit être porté par la communauté de communes. D'ailleurs, je n'ai pas entendu parler de la communauté de communes dans vos différents discours. Moi, ce qui m'embête énormément, c'est le bassin de vie qui compte.

Là, on veut racheter PRESTAL. Moi, ce qui m'importe déjà initialement, c'est pourquoi on veut l'acheter maintenant, alors qu'il y avait effectivement des possibilités auparavant de le faire acheter par un industriel d'origine allemande qui voulait aussi garder le savoir-faire français. Donc là, on touche à l'humain et pas uniquement au bâtiment. Si, Monsieur PÉGEOT, c'était une discussion qu'on avait engagée au même titre que celle avec MAISON.FR puisque ce projet déplacement vers la Boitardière est issu du mandat précédent.

Là où ça m'embête, effectivement, c'est qu'on a une friche PRESTAL, mais l'autre friche, qu'est-ce qu'on en fait ? Vous parlez de sujet, etc. Effectivement, moi je suis tout à fait sûr qu'aucun investisseur ne prendra le bâtiment pour reconstruire dans une zone PPRI avec toutes les difficultés que ça concerne. C'est un sujet qu'on a abordé 1 000 fois déjà par le passé avec la problématique d'habitat. Mais au-delà de ça, il y a plein de propositions qui sont à imaginer pour travailler avec là

les habitants du territoire, les entités du territoire, qu'elles soient de l'ESS ou pas. On peut très bien créer une SCIC pour envisager, mais déjà travaillons sur tout le front de Loire qui impacte une visibilité énorme des deux côtés de la Loire d'ailleurs.

Donc, ce projet-là doit être porté au niveau communautaire et en aucun cas par la Ville d'Amboise qui n'a pas les reins suffisamment solides financièrement pour travailler ce dossier-là. Il doit être travaillé conjointement avec toutes les autres collectivités. Voilà ce que j'avais à dire par rapport à ce sujet-là.

M. BOUTARD : Merci, Monsieur VERNE. En fait sur une partie, vous dites exactement la même chose que moi. C'est-à-dire, quid de MABILLE ? Moi, j'ai vu le projet MABILLE, il y en a pour 14 millions. Vu le projet qu'avait proposé Madame GAUDRON, effectivement c'est un projet à 14 millions.

Intervention inaudible.

M. BOUTARD : C'est le dernier qu'on a trouvé à la communauté de communes. Je ne sais pas, donnez-moi vos documents et on en reparlera. Mais en tout cas, c'était un projet en son temps. On sait, avec la réévaluation des coûts et les obligations supplémentaires qui ont été mises, c'est un projet très important.

Sur le front de Loire, on est bien d'accord. D'ailleurs, je remercie Madame MOUSSET du travail qu'elle a fait sur les parties urbaines avec des propriétaires où des maisons, depuis des années, étaient en abandon. D'ailleurs, je pense que pour une partie, nous allons connaître la réhabilitation urbaine.

Sur ce que vous dites, sur les projets que l'on pourrait mener à PRESTAL, c'est la proposition d'aujourd'hui. Sur la portabilité par la communauté de communes, je ne vais pas faire le débat de la communauté de communes aujourd'hui, mais je crois qu'elle n'a pas les reins suffisamment solides financièrement pour porter ce genre de projets, mais...

Mme SANTACANA : *Intervention inaudible.*

M. BOUTARD : Je peux terminer ma phrase ? Madame SANTACANA, ce n'est pas tout l'un ou tout l'autre. Ne dites pas que les autres sont autoritaires et puis vous dites « non ». Ce sont des discussions qu'on peut avoir. La communauté de communes, ce n'est pas que la Ville d'Amboise qui doit transférer des projets à faire payer par la communauté de communes. C'est 14 communes qui doivent se mettre d'accord sur des projets. La situation financière, vous la connaissez aussi bien que moi à la communauté de communes. Il peut y avoir parfois du déni, mais les faits sont là. Aujourd'hui, nous sommes en alerte, ce n'est pas dû à moi. Il y a eu différentes circonstances qui ont fait que nous en sommes arrivés là. Donc demander à la communauté de communes de porter un projet aussi structurant aujourd'hui, je pense que les collègues maires me prendraient pour un fou.

M. VERNE : J'ai parlé de SCIC.

M. BOUTARD : Alors maintenant le montage, qu'il soit juridique et financier, est à travailler. Je rappelle, et je ne voudrais pas que l'on se trompe, vous parlez au nom de Monsieur et Madame PIRET sur la vente de leur bien. Moi, aujourd'hui, ils n'ont pas de repreneur, il n'y a pas eu de reprise. Quand nous nous sommes vus, il y a eu une négociation. Le prix qui avait été estimé par des agences immobilières n'était pas celui auquel nous achetons. Nous achetons à 15 000 € de plus

que l'estimation. Mais c'était une négociation qui n'a pas été simple, elle ne se fait pas de façon simple quand vous descendez de 400 000 € la volonté du propriétaire. Il aurait pu y avoir effectivement peut-être une DUP, mais là on serait parti dans une autre démarche.

Quant aux droits aujourd'hui de cette délibération du mois de novembre qui a été votée par plus de la moitié du Conseil, je rappelle, chacun à son vote, c'est un vote qui était imposant, le vote de l'acquisition. Les portes, ce n'est pas moi qui peux les ouvrir, c'est la volonté des propriétaires d'ouvrir le domaine, qu'ils ont ouvert à chaque fois que la Ville l'a demandé. Je pensais à un projet de Marie ARNOULT à l'époque sur une photographe, il a été ouvert. Il a été ouvert pour d'autres artistes. Et donc à l'époque, quand les élus me demandaient d'appeler Monsieur et Madame PIRET pour faire ouvrir les bâtiments, ils ont toujours répondu positivement.

Donc, le projet de faubourg du Bout-des-Ponts est un vrai sujet à travailler, que PRESTAL vient sans doute réveiller. Mais là, encore une fois, on me dit : « on y a réfléchi, on en a parlé », mais dans les faits, on en est toujours au même niveau, toujours. Donc, moi je veux bien l'incantation, maintenant il faut de l'action. On a le mérite au moins de passer à l'action sur ce quartier.

Donc, chacun effectivement pourra voir et présenter ses projets qu'il soit sur le montage juridique, sur le montage financier. Et encore le fonds friche, on peut le solliciter. Mais je ne vais pas le solliciter au jour d'aujourd'hui, alors qu'il y a une procédure au tribunal qui peut simplement casser la délibération. Mais en tout cas, casser la délibération aujourd'hui, ce serait illégal puisqu'elle, c'est une délibération qui ouvre à des droits.

Monsieur GILLET, puis Monsieur LÉONARD.

M. GILLET : Si on repart sur le besoin, la seule salle polyvalente que l'on a à Amboise, hormis le théâtre, c'est celle-ci. Donc, je pense que le besoin existe. Il y a bien d'autres communes autour d'Amboise qui ont autre chose.

Sur le fait d'avoir été assez rapide, je pense que pour moi, le Maire doit avoir du charisme et doit aussi prendre des risques. Et puis en France, le risque est très mal vu quand c'est un échec. Aux États-Unis, c'est quelque chose de très positif.

Troisièmement, le prix, 800 000 €. Quand vous connaissez le prix du foncier à Amboise, c'est deux maisons et demie. Donc, 7 000 m², deux maisons et demie, un bâtiment de 4 000 m². Je ne parle pas des promoteurs parce qu'il y a le PPRI, mais moi je suis persuadé que le PPRI, dans 20 ans, ce sera peut-être autre chose. Parce que sinon, on ne construit pas...

M. BOUTARD : Ce sera encore pire.

M. GILLET : Non, mais je ne vais pas présumer de l'avenir. Mais sinon à la limite, vous avez toutes les constructions qui se font à Mont-Louis, à Tours, qui ne devraient pas se faire et qui se font quand même. Donc, c'est un PPRI actuel, mais je ne vais pas au-delà de ça.

Le prix, je reviens sur le prix, il faut avoir de l'imagination parce qu'on parlait du PPP. Un exemple, un PPP, c'est un Partage public/privé, il y en a qui sont pour, il y en a qui sont contre. Mais vous avez une centaine d'entreprises à Amboise. Ils cherchent des endroits pour des séminaires. Vous imaginez une moyenne de l'équivalent d'une participation d'une centaine d'entreprises. À 2 000 ou 3 000 €, déjà vous commencez à faire du PPRI. On est d'accord. Donc, ça fait partie de votre financement. Le financement, est-ce qu'on a les moyens, est-ce qu'on n'a pas les moyens ? C'est un grand projet, PRESTAL fait partie des grands projets. Rien n'empêche d'emprunter à 20 ans et

d'amortir. Je veux dire que ce n'est pas un truc qu'on doit amortir sur six-sept ans. Donc pour moi, le financement n'est pas un problème.

Maintenant, je pense qu'il faut se mettre à travailler dès maintenant sur le sujet, sur le financement, sur les usages, sur le coût des travaux et sur une demande de subvention pour la friche industrielle. Et je pense qu'il ne faut pas attendre la délibération, mais que rien n'empêche de se mettre autour d'une table maintenant et de commencer à travailler.

M. BOUTARD : Bien sûr. Merci. Alors, faisons attention pour notre public de ne pas trop confondre les sigles. PPRI, c'est le risque inondation. PPP, c'est un Plan public/privé. Donc, ne confondons pas les sigles parce que sinon, on ne va plus s'y retrouver.

Mais effectivement, Monsieur GILLET, vous avez raison, il y a tout à monter. Aujourd'hui, on me dit : « vous n'avez rien fait depuis un an ». Non, nous attendons l'avis du tribunal. Et engager la Ville, des conseils, des gens d'art ou des investisseurs dont je me méfie parfois de la capacité à vouloir être très clairs dans leurs intentions, si vous voyez de quoi je veux parler. On peut toujours avoir des investisseurs qui viennent sur un territoire, Français et étrangers, et qui à un moment donné, on connaît la finalité du projet. Donc, que l'on se mette autour de la table, moi, bien au contraire, je crois – et personne ne peut me reprocher – je n'ai jamais refusé quelque rendez-vous que ce soit et quelque discussion que ce soit, jamais. Donc, ces discussions, on doit les avoir.

D'ailleurs, j'ai demandé à Monsieur LÉONARD, qui va prendre la parole, d'être le porteur des fiches projets. C'est quoi une fiche projet ? Puisque je vous en parle souvent. Une fiche projet, c'est une fiche qui est à l'intention d'un adjoint, qu'il porte, dans laquelle doivent être quantifiés à la fois la partie investissement et tout l'investissement qui sera fait autour. Je parle même parfois des atouts de communication. Quand on fait un programme où il y a de l'affichage à faire, tout doit être mentionné, quantifié. Puis cette fiche projet doit être travaillée, bien sûr en parallèle avec les services. Puisque certains élus sans doute sont plus intelligents, d'autres ils connaissent tout sur tout. Moi, j'ai au moins la prétention de m'en remettre souvent aux services et de leur analyse technique et de faisabilité. Nous ne sommes pas des sachants en tout. Sinon, vous ne seriez pas autour de cette table.

Et le travail qui doit ensuite être mené est un groupe de travail autour du projet, sur lequel on doit travailler à la fois entre élus, avec des techniciens et des personnes extérieures, dont l'association du quartier du faubourg du Bout-des-Ponts, dont d'autres opérateurs comme des opérateurs économiques. J'en ai reçu beaucoup ces dernières semaines à la communauté de communes, dont certains pour la première fois qui m'ont remercié de les avoir écoutés et entendus.

Donc, ces projets-là, je suis complètement d'accord, on doit les travailler, on doit travailler plus globalement sur ce faubourg du Bout-des-Ponts avec les enjeux liés aux risques d'inondation, liés aussi à une loi qui va prendre son application et où nous sommes très mobilisés plusieurs fois par semaine qu'il y ait Zéro artificialisation nette. Donc d'un côté, on ne peut pas dire : « ne viabilisons pas des terres agricoles » et d'un autre côté de ne pas travailler sur cette notion de friche ou de densification dans nos cœurs de ville. On va avoir des enjeux qui vont être cinglants dans les années à venir. La révision du SRADDET, le Schéma régional de développement des territoires – j'abrège –, ensuite le SCoT sur lequel nous sommes en train de travailler, et la diminution d'ici 2030 de 50 % de la capacité de viabilisation de terres nouvelles et objectif 2050, zéro. Donc cette réflexion, là aussi, doit rentrer dans les enjeux de la réflexion de toutes ces friches, de tous ces impacts.

Je rappelle quand même pour mémoire que nous avons dans le cœur de ville d'Amboise une friche industrielle laissée à l'abandon depuis combien d'années ? Elle a été achetée par Le Clos Lucé, sauf

que Le Clos Lucé dans le cadre du secteur sauvegardé ne pouvait rien n'y faire, ni démolir, ni construire. J'ai pris l'engagement avec mon équipe, et c'est lancé avec un cabinet qui a commencé il y a quelques mois de réviser le secteur sauvegardé. Pourquoi ? Entre autres pour éviter que cette friche perdure en plein cœur de ville. Donc, on ne peut pas dire qu'on ne fait rien, alors qu'on a déjà engagé beaucoup de choses qui ne sont peut-être pas visibles. Oui, la politique, ce n'est pas que du visible. Ce n'est pas qu'inaugurer des gymnases et des piscines. La politique, c'est aussi envisager de projeter le territoire à beaucoup plus long terme.

Donc, mettons-nous autour d'une table, réfléchissons avec les habitants et les experts pour voir ce que l'on peut y faire. Mais cette opportunité d'acquisition, si elle nous était passée entre les mains, peut-être que certains d'entre vous m'en auraient fait le reproche et m'auraient dit : « voilà, on a loupé ». J'ai pris effectivement, et je n'ai pas été le seul à prendre cette décision, puisque j'ai ouvert les lieux, et il y a eu de la discussion avec un certain nombre de partenaires, que je continue à avoir, de se dire : « eh bien oui, certains considèrent ça comme une folie ». Je pense que pour notre territoire, ce n'est pas un projet qui se mène en deux, trois, quatre ou cinq ans, c'est un projet, si je reprenais le projet du garage, il ne s'est pas fait en deux ans. Et ce n'est pas du financement sur un seul exercice, c'est un financement sur lequel nous irons chercher des fonds, certainement européens, certainement de l'État, certainement régionaux et départementaux.

Voilà. Donc, il ne faut pas s'emballer non plus comme une espèce de machine folle à dire : « il y a acquisition, on va faire les travaux après-demain ». Non, ce n'est pas comme ça que ça se mène un projet. C'est un projet au long terme. Monsieur LÉONARD.

M. LÉONARD : Merci, Monsieur le Maire. Je vais me permettre de rajouter un point sur les fiches projets. C'est non seulement du financement, c'est aussi une vision, mais c'est aussi une temporalité. Et c'est temporalité avec des financements qui sont répartis dans le temps. C'est surtout un objectif. Donc, c'est un objectif avec un terme, une fin de phase.

Et je voudrais revenir sur un point aussi que j'ai évoqué hier en Commission des finances. Je relis ce qui est écrit dans la délibération : considérant que ces bâtiments PRESTAL contribuent à faire rayonner nos territoires et influent sur son attractivité, « attractivité ». Je l'ai dit hier, évidemment il s'agit du faubourg du Bout-des-Ponts, on envisage tous d'améliorer les conditions. On est confrontés à des défis à relever : c'est le PPRI, ça a été évoqué, ce sont les friches industrielles. Mais je pense que tout le monde est convaincu sur ce sujet-là. Mais c'est au-delà, au-delà de cette amélioration du faubourg des Ponts, c'est aussi l'attractivité du territoire, c'est aussi l'attractivité d'Amboise. Et c'est notre vision que l'on doit avoir pour les années futures : où porte-t-on Amboise ? Amboise et son territoire, évidemment. Monsieur VERNE évoquait Pocé-sur-Cisse et Nazelles-Négron, évidemment.

M. BOUTARD : Ils seront consultés. D'ailleurs, on en parlera avec eux. Incontournable, le quartier de la gare est un quartier qui est un peu le cœur de la communauté de communes quand on regarde même géographiquement.

M. LÉONARD : Et donc, je pense que PRESTAL participe de cette vision, participe de l'attractivité de la ville d'Amboise et de son territoire. Et je pense que c'est la première pierre, si vous me permettez cette expression, ce serait une belle première pierre que l'on poserait.

M. BOUTARD : Y a-t-il des interventions ? Des demandes et des questions ?

M. LEVEAU : Simplement, juste pour une question de méthode, est-ce que vous faites voter votre délibération maintenant, puis la nôtre ensuite ?

M. BOUTARD : Je ne peux pas présenter la vôtre, puisque de toute façon, je vous rappelle que je vous ai envoyé la délibération proposée. Celle que vous nous avez envoyée est considérée comme illégale, puisqu'elle – comme je vous le dis, et je vous l'explique encore – ouvre des droits au vendeur. Il serait un excès de pouvoir de la part du Conseil de casser cette délibération puisqu'elle a ouvert des droits au propriétaire, que nous sommes dans une procédure au tribunal administratif et qu'à l'issue de cette procédure, nous verrons ce que la juge décide sur le fond, puisqu'elle s'est déjà prononcée sur la forme. Donc, je ne peux pas proposer votre délibération, Monsieur LEVEAU.

M. LEVEAU : Je crois, Monsieur BOUTARD, que vous vous méprenez un peu, parce que vous pouvez la présenter et c'est au contrôle de légalité d'intervenir ensuite. Nous avons bien analysé votre délibération. Il s'avère que la nôtre a une erreur matérielle et que nous souhaitons ce matin déposer une délibération actualisée qui ne prend plus en compte cette erreur matérielle que nous avons au moment de la première délibération. Donc oui, nous souhaitons, à l'issue du vote de votre délibération, déposer une délibération qui, comme l'indique le règlement intérieur, gère les affaires de la commune actualisée de cette erreur matérielle.

M. BOUTARD : Eh bien, donnez-moi votre délibération, je ne l'ai pas. Donc comment vous pouvez me demander de procéder au vote d'une délibération que vous ne m'avez pas encore donnée ? Je ne comprends pas bien.

Merci beaucoup. Quand même, votre délibération demande un peu de temps d'analyse. Si vous voulez bien, je vais en prendre connaissance, comme vous, vous allez en prendre connaissance. Je peux peut-être la lire d'ailleurs.

M. LEVEAU : En fait, je reviens à ma question précédente : est-ce que vous souhaitez faire d'abord voter votre délibération, puis ensuite que nous puissions présenter la nôtre ?

M. BOUTARD : Laissez-moi le temps de la lire, Monsieur LEVEAU.

M. LEVEAU : Très bien. On peut même vous accorder une suspension de séance, si vous voulez.

M. BOUTARD : « M'accorder » ?

M. LEVEAU : « Nous accorder ».

M. BOUTARD : Voilà. J'aimerais quand même qu'à un moment donné, on redescende un peu sur terre. Le Conseil Municipal, ne vous en déplaît – est toujours présidé par le Maire, qui tient l'ordre du jour, qui convoque, qui a une responsabilité même si, parfois, certains me considéreraient comme irresponsable.

M. LEVEAU : Alors, pour cette erreur, et comme me l'a fait remarquer Monsieur LÉONARD, mes excuses.

M. BOUTARD : Je vous en prie, elles sont acceptées.

Mme DEBRINCAT : *Intervention inaudible.*

M. BOUTARD : Si, Madame DEBRINCAT, vous voulez intervenir, prenez un micro, parce qu'on ne vous entend pas.

Mme DEBRINCAT : *Intervention inaudible.*

M. BOUTARD : Alors, le règlement prévoit la possibilité d'amendement, mais pas de dépôt d'une nouvelle délibération.

M. LEVEAU : : *Intervention inaudible.*

M. BOUTARD : C'est un amendement qui annule l'autre délibération. Donc, laissons-nous le temps de la lire, si vous voulez bien. Et on peut effectivement prononcer une suspension de séance de 10 à 15 minutes.

(Suspension de séance pour 10 à 15 minutes.)

Mesdames, messieurs, je vais vous demander de rejoindre vos places. Et nous allons reprendre le Conseil Municipal. Si tout le monde est réinstallé, très bien, mesdames, messieurs, donc nous allons procéder au vote des deux délibérations successivement parlant. Sachant que je vais redonner lecture des deux délibérations, nous procéderons au vote pour chaque délibération, sachant que tout de même votre délibération, Monsieur LEVEAU, reste quand même, je parle à mes yeux, illégale. C'est-à-dire puisqu'elle, la délibération que nous avons prise lors de la décision, ouvre effectivement des droits, voilà. Madame GUICHARD.

Mme GUICHARD : Je voulais préciser que ce n'était pas la délibération de Monsieur LEVEAU, mais que c'est la délibération proposée par les quatre oppositions, comme vous disiez tout à l'heure.

M. BOUTARD : Les trois, il y en a trois, il n'y en a pas quatre. Il y a un indépendant, mais il y a trois oppositions.

Mme GUICHARD : Donc, on a réfléchi, on a analysé la question de la création de droit, c'est pour ça qu'on propose cette délibération. Mais ce n'est pas Monsieur LEVEAU tout seul.

M. BOUTARD : Très bien, OK. Mais ce n'était pas mentionné sur la délibération. Je vais donc relire la délibération proposée que je vous propose, par l'équipe municipale :

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.1111-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 novembre 2021 ;

Considérant que la délibération du Conseil Municipal en date du 9 novembre 2021 décidant de l'acquisition par la commune des bâtiments de l'ancienne entreprise PRESTAL a le caractère d'une décision individuelle créatrice de droits pour le vendeur, que le délai de retrait ou d'abrogation étant expiré depuis le 9 mars 2022, une délibération abrogeant celle du 9 novembre 2021 serait illégale ;

Considérant que le juge administratif ne s'est toujours pas prononcé sur le recours introduit par Val d'Amboise Réinventons Demain auprès du tribunal administratif demandant l'annulation de la délibération n° 21-120 relative à l'achat des bâtiments de l'ancienne entreprise PRESTAL ;

Considérant que la construction d'une salle multifonctionnelle pouvant accueillir un grand nombre de personnes ainsi que la soumission à une procédure de concertation pour tous les projets supérieurs à 200 000 € figurent au programme municipal, et que dans ce cadre, Monsieur le Maire souhaite lancer une concertation ainsi qu'un débat public au sujet du projet autour du bâtiment PRESTAL ;

Considérant que des diagnostics de dépollution ont été effectués et que des investigations sont en cours ;

Considérant que ces bâtiments PRESTAL contribuent à faire rayonner notre territoire et influent sur son attractivité ;

Considérant qu'il est du ressort des collectivités territoriales de sauvegarder son patrimoine industriel et d'empêcher la formation d'une friche sur son territoire ;

Considérant qu'un portage public/privé est envisagé par la Ville d'Amboise ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de lancer une consultation publique ;
- d'opter pour un portage public/privé quant à la réalisation de ce projet.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ?

M. PRIEUR : Monsieur le Maire, j'aurais une déclaration.

M. BOUTARD : Il fallait la faire avant, Monsieur PRIEUR.

M. PRIEUR : Monsieur le Maire et chers collègues, déjà en préambule, je voudrais partager les propos tenus par Rémi tout à l'heure concernant la bonne tenue de notre Commission des affaires générales d'hier soir sur ce dossier. Ça tenait à être souligné. Il y a 18 mois, nous avons pris connaissance de votre volonté d'acquérir l'usine PRESTAL, un lieu emblématique qui, comme on le rappelait tout à l'heure, a fait les grandes heures de l'industrie amboisienne, un lieu qui est assurément un témoignage du patrimoine, patrimoine industriel de notre ville et auquel nous sommes collectivement attachés pour ce qu'il représente.

Toutefois, la réhabilitation d'un tel site ne peut se faire sans réflexion profonde et concertée, réflexion sur les réels besoins, réflexion sur les pistes de projets, réflexion sur les capacités de notre collectivité à porter telle ou telle destination, réflexion rigoureuse sur les impacts budgétaires, enfin réflexion sur le rôle de la communauté de communes sur un équipement dont le rayonnement ne serait pas exclusivement communal, etc.

Nous regrettons, Monsieur le Maire, que vous vous soyez engagé cavalièrement et de manière hasardeuse dans l'achat de PRESTAL sans avoir mis au préalable ne serait-ce qu'une réunion de travail au sein de l'équipe municipale pour mettre à plat tous les aspects de ce dossier en toute

transparence et de manière constructive. Vous avez mené ce dossier seul, c'est une méthode que nous avons dénoncée en son temps tout comme nous continuons de dénoncer le manque d'information et l'opacité de ce dossier portant aux impacts budgétaires potentiellement très importants pour notre Ville.

M. PÉGEOT : C'est de la diffamation, ça, *intervention inaudible*.

M. BOUTARD : Monsieur PÉGEOT, laissons terminer Monsieur PRIEUR.

M. PRIEUR : J'aimerais terminer, s'il vous plaît. Et je n'avais pas ces informations. Dans notre projet de délibération, on apprend aujourd'hui qu'un portage public/privé serait envisagé, bis repetita, pour quel projet, avec qui et pour quel coût ? Toujours aucune concertation, aucune information nous permettant de prendre une décision sage, éclairée et responsable.

S'agissant de la consultation des habitants, nous y sommes bien évidemment favorables, mais celle-ci ne peut pas se faire à partir d'une feuille blanche, un comble pour un dossier opaque. Et comme vous le savez, et vous savez le rappeler, et pour reprendre une citation, Monsieur le Maire, qui vous est chère : « quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup ».

Les Amboisiennes et les Amboisiens comprennent bien pourquoi nous sommes aussi vigilants sur ce dossier. Et beaucoup s'inquiètent, car ils ont bien conscience que pour les impacts budgétaires entre l'achat, la dépollution, la réhabilitation, les équipements, etc., seront conséquents de l'ordre possiblement de plusieurs millions d'euros. Alors, oui, nous sommes des élus vigilants et responsables, d'autant plus qu'il s'agit d'argent public. Alors, il est vrai que notre projet municipal proposait la construction d'une salle multifonctionnelle à l'échelle du territoire intercommunal, un équipement qui serait bien utile pour les habitants. Pourquoi pas le site PRESTAL ? C'est une option, raison de plus pour y travailler collectivement, Monsieur le Maire, et en toute transparence.

Mais vous vous êtes exprimé à plusieurs reprises sur votre volonté de transformer ce lieu en un atelier d'artiste, entre autres pour Jean-Michel OTHONIEL, on finit à ne plus comprendre votre logique. Et surtout, on s'éloigne bien de l'intérêt des Amboisiens. Bref, vous menez solitairement ce dossier, et vous faites les choses dans des ordres sans rigueur ni méthode. Par exemple, pourquoi avoir annoncé publiquement l'achat de PRESTAL dans le magazine de la ville, alors même que le compromis de vente n'était pas signé ?

M. BOUTARD : Il n'y a pas de compromis.

M. PRIEUR : Justement. Pourquoi avoir financé des études de sol qui incombent normalement au vendeur avant même que la vente ne soit effective ? Etc.

Il est grand temps, Monsieur le Maire, que vous retrouviez une certaine lucidité sur ce dossier, de la rigueur et de la méthode sur un projet d'une telle envergure. En effet, quel que soit, et il ne peut se faire sans concertation et sans étude préalable faite par des hommes de l'art pour effectivement définir ce que pourrait devenir ce site. C'est tout simplement indispensable.

Quant à ce que vous affligez aux propriétaires, nous considérons que c'est juste insultant, eux qui vous ont fait confiance, eux qui ont été disponibles à chaque instant pour ouvrir leurs portes lors

de nombreuses visites. Votre silence et le silence de la Ville à l'égard de ces derniers, et ce depuis le début de l'année est un manque de respect et de politesse à leur endroit.

À la veille de ce Conseil, ils vous ont écrit et ont tenu informés l'ensemble des conseillers municipaux de la situation. Vous avez enfin dénié leur répondre, non dans un certain cynisme.

Notre position est claire. Nous ne sommes pas opposés à faire quelque chose sur ce site, mais il nous faut travailler à un préprojet crédible, étudier les pistes, les possibilités, les financements possibles de portage en clair, où allons-nous et combien cela va-t-il coûter aux Amboisiens.

Nous ne pouvons également avancer sur ce dossier sans que tous ici rassemblés soyons rassurés sur une réelle faisabilité sans exiger de prendre connaissance entre autres de l'ensemble des études déjà réalisées. À ce stade, nous manquons encore cruellement d'information, pourtant essentielle pour permettre une prise de décisions éclairées responsables du Conseil Municipal. C'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas pour votre projet de délibération. Par contre, et complémentirement à notre délibération, nous demandons donc solennellement à ce qu'une Commission générale puisse se tenir dans les meilleurs délais afin de mettre à plat l'ensemble des données de ce dossier, et ce en toute transparence pour les Amboisiens. Je vous remercie.

M. BOUTARD : Merci, Monsieur PRIEUR. Premièrement, j'aimerais que vous ne parliez pas en mon nom, je n'ai pas de citation fétiche et si j'ai à les mentionner, je les mentionnerai moi-même, vous n'êtes pas mon maître à penser.

Monsieur PRIEUR, j'ai relevé plusieurs points qui relèvent quand même de la galipette politique, et je pèse mes mots. Moi, je ne suis pas dans l'incantation ou dans du donnage de leçon systématique, je suis pour l'action. Et quand vous étiez dans la majorité municipale, vous étiez au courant du projet, vous m'avez même proposé des investisseurs, que je n'ai pas reçus pour preuve, puisque c'étaient des investisseurs que vous connaissiez et vous me demandiez à ce qu'ils achètent. Moi, je suis désolé, mais on ne peut pas avoir une position hier et aujourd'hui être dans l'incantation. Oui, c'est de la mauvaise foi de votre part.

De la lucidité, nous en avons. Du montage de projets, nous savons faire. De l'information, vous en avez eu. Alors, dire tout et son contraire, que ce serait un atelier pour Monsieur OTHONIEL, je ne sais pas où vous avez été chercher ça, jamais Monsieur OTHONIEL n'a l'intention d'installer ses ateliers à Amboise, il vient d'ouvrir ses ateliers à Montreuil en région parisienne. Encore une fois, c'est une nouveauté.

Vous dites beaucoup d'informations, je vous ai laissé parler, Monsieur PRIEUR. Vous avez demandé à ne pas être interrompu, ne m'interrompez pas. Vous avez dit un certain nombre d'éléments qui sont à la fois des contradictions. Vous dites que le dossier est opaque, alors que vous avez eu aujourd'hui et hier soir un certain nombre d'éléments qui sont clairs et qui ne sont pas opaques.

Vous parlez de Monsieur et Madame PIRET, vous parlez en leur nom. Madame PIRET, je l'ai eue plusieurs fois au téléphone. Ne dites pas qu'elle n'a jamais été reçue ou vue. Elle a simplement dit que depuis un an, puisque nous attendons la fin de la procédure au tribunal administratif, elle n'avait pas de nouvelle. Quelle nouvelle pouvais-je lui donner ? Et je n'ai pas répondu, comme vous dites,

avec cynisme puisque Madame PIRET, dans les minutes qui suivait la réception de son courrier, m'a remercié pour la clarté du courrier où je ne fais pas part de cynisme, moi.

Donc, je ne suis pas non plus complètement dupe, mais hier vous aviez voté vous-même dans ce Conseil Municipal pour l'acquisition. Et aujourd'hui, ce serait le projet à abattre. Alors à un moment donné, l'heure de vérité viendra, il faudra que les gens prennent, comme vous le dites si bien, leurs responsabilités. Ce n'est pas l'incantation de dire que les autres sont responsables, irresponsables font de soi des gens responsables. Donc à un moment donné, vous demandez le travail et le calme, vous êtes systématiquement dans l'incantation véhémement à mon endroit, avec des propos qui, comme mon collègue Bernard PÉGEOT disait, ne sont pas loin de la diffamation. Alors, chacun prend ses responsabilités, le Maire en premier lieu, comme je vous le dis – et je vais le répéter encore une fois, alors que vous relancez le débat au moment du vote et que le débat a déjà eu lieu –, là aussi, chacun doit être responsable. J'ai proposé plusieurs fois les prises de parole. Ce n'est pas au moment où on vote qu'il faut reprendre les paroles.

Donc, le projet est d'une consultation large que l'on peut définir ensemble à la fois sur les attentes des habitants, les attentes du lieu. Oui, il y a plein de communes qui font des tiers-lieux, oui, il y en a plein. Oui, il y a des crédits sur les tiers-lieux. Oui, il y a de l'activité à redonner. Tout à l'heure, on parlait de séminaire. J'ai reçu depuis quelques semaines, et je n'ai pas été sans être à la manœuvre, un certain nombre de congrès de fédérations nationales. Nous recevons l'année prochaine le congrès des Vignerons indépendants. Alors oui, nous y travaillons. Ne dites pas que nous ne faisons rien et qu'on attend et qu'on serait comme ça comme de gros benêts là, à ne rien faire et à regarder simplement la météo.

Des choses sont faites. Les projets effectivement et l'étude, vous ne pouvez pas demander d'un côté que l'on ait toutes les études, tous les dossiers, tous les machins et dire « demain on doit travailler sur les modèles ». Pour travailler sur des modèles, il faut des études spécifiques. Et « les gens d'art », comme vous les appelez, j'en ai reçu. Oui, Monsieur OTHONIEL est venu visiter. Et oui, Monsieur OTHONIEL a dit : « nous pourrions mener des projets d'expositions à caractère national dans ce lieu magique ». Oui, Monsieur OTHONIEL l'a dit, et il n'a pas été le seul. Donc oui, effectivement, il y a le choix ce matin à faire de la poursuite d'un projet d'une construction collective et de l'annulation de l'acquisition. On est face à deux sujets. Maintenant, comme vous le dites si bien, il y aura les gens qui seront considérés par les Amboisiens comme des gens responsables, et d'autres sans doute comme irresponsables.

Le débat, je pense, a été déjà suffisamment long. On a une deuxième délibération à voter. Donc, je mets aux voix cette première délibération présentée par l'équipe municipale. Qui est contre ? 19 contre. Qui est pour ? 14 voix pour. Très bien.

22-109-bis : Achat des bâtiments de l'ancienne entreprise PRESTAL

M. BOUTARD : La deuxième délibération proposée, je vais en donner lecture. Ce n'est donc pas la délibération comme il est inscrit 22-109, mais 22-110-bis sur les affaires générales, achat des bâtiments de l'ancienne entreprise PRESTAL.

Vu l'article L.1111-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'article L.242-1 et L.242-2 du Code des relations entre le public et l'administration ;

Vu la délibération n° 21-120 du Conseil municipal du 9 novembre 2021 relative à l'achat des bâtiments de l'ancienne entreprise PRESTAL ;

Vu les courriers de Monsieur et Madame PIRET en date du 7 octobre 2022 et du Maire d'Amboise en date du 18 octobre 2022 ;

Considérant que la Ville d'Amboise n'a pas présenté les études techniques (pollution, désamiantage, etc.) dans le cadre de cette acquisition nécessaires pour permettre une décision éclairée du Conseil municipal ;

Considérant que l'augmentation du prix d'acquisition à 800 000 €, alors qu'il était estimé à 785 000 € par le Service des Domaines, et en l'absence de présentation des coûts techniques, n'est pas justifiée ;

Considérant que la Ville d'Amboise n'a pas consulté les habitants sur la destination de ce bien, ne dispose pas d'un projet clairement défini, n'a ainsi pu établir de plan de financement précis et fondamental à la bonne utilisation des deniers publics ni entamer et optimiser la recherche de subvention ; l'ensemble étant nécessaire pour permettre une décision éclairée du Conseil municipal ;

Considérant que l'article L.242-2 au premier alinéa du Code des relations entre le public et l'administration dispose que, par dérogation à l'article L.242-1, l'administration peut sans condition de délai abroger – il n'y a pas tout l'article, donc je lis ce que vous avez envoyé – une décision créatrice de droits dont le maintien est subordonné à une condition qui n'est plus remplie ;

Qu'en novembre 2021, la Ville d'Amboise souhaitait acquérir les bâtiments de l'ancienne ville PRESTAL à travers une délibération lacunaire ;

Qu'en octobre 2022, les usages et le plan de financement prévisionnel de fonctionnement et d'investissement ne sont toujours pas établis ;

Que des études de sol complémentaire sont nécessaires, qu'elles incombent au vendeur et non à la collectivité et que le prix initial n'en tient pas compte ;

Que le coût de ce projet ne peut être supporté par la Ville d'Amboise sans risquer d'endetter les finances de la collectivité de manière exponentielle et que la capacité d'autofinancement ne le permet plus ;

Qu'un autre projet peut être établi dans le respect des équilibres financiers de la Ville d'Amboise ;

Que le Conseil Municipal est souverain pour en décider ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'abroger la délibération n° 21-120 susvisée ;
- de ne plus acquérir les bâtiments de l'ancienne entreprise PRESTAL ;

- de ne plus autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tout acte afférent à l'achat de ces bâtiments.

Vous me permettez quand même un commentaire sur votre délibération. Donc, plus de consultation des habitants. Et le respect de Monsieur et Madame PIRET sur les engagements pris par la Ville à l'époque voté plus que par la moitié du Conseil est remis en cause. C'est donc l'irrespect vis-à-vis de Monsieur et Madame PIRET. Et plus de projet sur PRESTAL. Et l'illégalité d'une délibération. Oui ? Est-ce qu'on peut donner un micro à Madame GUICHARD qui fonctionne, s'il vous plaît ? Pour qu'elle puisse s'exprimer normalement. Merci beaucoup.

Mme GUICHARD : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Nous avons contesté l'acquisition des anciennes usines PRESTAL devant le tribunal administratif dès janvier 2022. Dès le départ, votre volonté d'acquisition, Monsieur BOUTARD, a été engagée dans des conditions déplorables : non-respect du droit à l'information du Conseil Municipal, non-respect du principe pollueur-payeur, non prise en compte du risque pollution pour fixer le prix d'achat, absence totale de projet, absence totale de plan de financement, absence d'estimation des coûts de dépollution liés à l'absence de diagnostic, absence de vision.

Aujourd'hui, votre initiative quasi solitaire apparaît plus que jamais pour tous contraire à l'intérêt général. D'une part, les propriétaires n'ont toujours pas pu aboutir à leur projet de vente et vous les laissez dans l'incertitude. D'autre part, parce que c'est notre devoir... Excusez-nous, lorsque vos conseillers ou vous-mêmes intervenez, nous faisons silence. Pourtant, nous aussi, nous pourrions rire de vos interprétations.

M. BOUTARD : Allez-y, Madame GUICHARD. Ne vous fâchez pas, Madame GUICHARD.

Mme GUICHARD : Depuis ce matin, ce Conseil Municipal, c'est n'importe quoi.

M. BOUTARD : Non, ne dites pas ça. Vous avez toujours eu droit à la parole dans les meilleures conditions. Alors, allez-y, je vous en prie.

Mme GUICHARD : Dans l'incertitude, nous avons reçu la lettre des époux PIRET en date du 7 octobre. C'est bien dans l'incertitude qu'ils étaient, je pèse donc mes mots. D'autre part, parce que c'est notre devoir de défendre l'intérêt général des Amboisiens, celui-ci est manifestement bafoué. Les finances de la Ville ne permettent pas d'envisager le projet PRESTAL que vous défendez, s'il y en a un. Elle n'a pas les moyens avec une capacité d'autofinancement net 2022 de 300 000 € d'engager plusieurs millions d'euros dans une telle aventure. Vous parlez d'attractivité, tous, mais à quel prix ? Avez-vous estimé le coût au mètre carré de réhabilitation du projet ? Quel projet ? Qui paie ? Et quand mes collègues demandent de poser ce projet au milieu de la question de la communauté de communes et des autres communes autour d'Amboise, est-ce que ce n'est pas totalement absolument nécessaire ? Voilà le sens vers lequel nous allons. C'est une parenthèse, je continue mon texte. Non, il faut dire la vérité aux gens, il faut parler du vrai coût de fonctionnement, on ne parle pas seulement des 800 000 €.

M. BOUTARD : Allez-y, Madame GUICHARD, on vous répondra.

Mme GUICHARD : C'est totalement inacceptable de faire croire aux Amboisiens que la Ville dispose de tels moyens, alors qu'elle n'a pas montré jusqu'alors sa capacité de remettre en état son

patrimoine existant, telles que ses salles spectacles, de réunion, de sport. Votre négligence fait peser sur les Amboisiens de lourdes conséquences potentielles, ce qui sera, nous l'espérons, reconnu par le juge administratif. Nous nous félicitons d'ores et déjà que nos collègues conseillers municipaux dans leur majorité se rangent aujourd'hui à cet avis et appelons à voter la délibération que nous proposons. Merci.

M. BOUTARD : Merci, madame.

M. PRIEUR : Monsieur le Maire, dans notre déclaration, puisque vous avez vu qu'hier, on a fait une bonne commission, il y a une déclaration qui a été faite avec des propos qui ont été certainement un peu sévères. Il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis. À la fin de notre déclaration, nous demandons à ce qu'il y ait une commission générale sur ce sujet et que nous soyons informés de l'état à l'instant t de l'ensemble de ce dossier. Est-ce que vous êtes favorable à cette commission générale ?

M. BOUTARD : Très bien, je vous répondrai après avoir répondu, si vous voulez bien, à Madame GUICHARD. Madame GUICHARD, je ne vais pas faire le jugement avant la juge. Je n'ai pas entamé de procédure au tribunal administratif et mis en suspension la délibération qui a été votée dans ce Conseil, ce n'est pas moi qui l'ai fait. Comment voulez-vous engager un projet alors que la délibération est suspendue à l'avis du juge ? Je ne comprends pas. On ne peut pas dire tout et son contraire. C'est ça aussi la vérité, Madame GUICHARD. Vous êtes en train de faire croire à la population que ce projet serait, alors qu'on vous pose un problème de public/privé, d'un portage, et non pas que du public.

Et je tiens à vous rappeler, Madame GUICHARD, que le budget de la Ville, puisque vous le connaissez bien maintenant, ce n'est pas le budget de la Ville dans son entièreté qui va porter le projet. Et c'est aussi la recherche de fonds à l'extérieur qui fera le portage du projet. Ne faites pas croire aux Amboisiens que ce sont les impôts des Amboisiens seuls qui vont porter le projet. Et quand on propose un programme public/privé, c'est qu'il y a un partage des coûts. Donc, ne dites pas que la Ville seule va porter, c'est un sujet qui sera défendu sur le plan européen, défendu sur le plan national, sur des recherches de fonds.

Et je ne pourrai entamer les recherches de fonds et les chantiers quand uniquement la Ville en sera définitivement propriétaire. Je tiens à rappeler qu'il n'y a pas de compromis à signer, puisque la délibération ouvre des droits et que les collectivités ne signent pas de compromis. Là encore une fois, si vous voulez la vérité, je vous donne l'information, c'est comme ça que ça se passe. Ce n'est pas de particulier à particulier où on fait une négociation, on signe un compromis, puis une vente. D'ailleurs quand les particuliers, il y a cette démarche, la collectivité est sollicitée dans ce qu'on appelle les demandes d'intervention d'aliéner. Et c'est là où la collectivité peut, elle, demander à faire l'acquisition, puisqu'elle préempte le bien.

Donc, Madame GUICHARD, on n'est pas sur un projet qui n'est porté que par le budget de la Ville comme cela, c'est la recherche de fonds. Et ce n'est pas sur un seul budget qu'on va faire les travaux. Quand le garage a été fait, il n'a pas été porté que sur un seul budget. De mémoire, le garage a coûté à la Ville à peu près plus d'un million en réhabilitation au total... 961 000 €, mais ça n'a pas été porté que sur un budget, sur 15 ans.

Voilà. Donc, il y a de l'évolution du projet, des fonds à aller chercher, donc ne nous emballons pas en faisant croire qu'on va bloquer un budget sur une année pour faire tous les travaux la même année. Quant aux informations, effectivement, on doit encore construire un certain nombre d'éléments et nous prendrons nos responsabilités. Là aussi, il y a des crédits à aller chercher.

Quant à Monsieur PRIEUR, vous avez fait un choix de ne pas voter notre délibération. Vous allez faire sans doute le choix de casser la vente. Et vous me demandez après avoir cassé la vente une commission générale pour travailler sur le projet. Excusez-moi, je dois avoir un problème dans la tête qui est de dire : « je rejette le projet, je n'en veux plus, mais je veux qu'on travaille quand même dessus ». Monsieur PRIEUR, il va falloir que vous me remettiez de la logique et justement de la notion de responsabilité dans la temporalité. Parce que moi, je ne comprends pas. On ne peut pas dire : « on ne veut pas de votre projet, mais on va travailler quand même dessus ». Non, je suis désolé. Vous faites des choix ce matin qui est d'annuler cette vente, qui est de rejeter le projet municipal, alors que vous avez été les fervents défenseurs d'un excellent projet municipal. Et aujourd'hui, sans doute pour me mettre moi, Thierry BOUTARD, en difficulté, vous faites ce choix. Donc, chacun prend ses responsabilités.

Monsieur GILLET.

M. GILLET : Moi, je souhaite qu'on passe au vote de la délibération maintenant. Parce que c'est vrai qu'on a abordé le sujet amplement ; beaucoup de gens se sont exprimés. On passe au sujet n° 2. C'est mon opinion.

M. BOUTARD : Monsieur LEVEAU, une dernière intervention, et on passe aux voix.

M. LEVEAU : Juste un dernier mot, Monsieur le Maire, si vous me permettez. Vous venez d'interpeller nos collègues par rapport à la temporalité du projet. Vous dites vous-même qu'il n'y a pas d'autre repreneur que la Ville, donc il n'y a pas d'urgence à pouvoir acheter ce patrimoine. Je pense qu'il est surtout urgent attendre de reprendre une méthode dans le bon sens et avec une bonne logique, c'est-à-dire travailler le projet sur l'acquisition du bâtiment et non pas acquérir le bâtiment pour savoir ce qu'ensuite on peut y faire. Ce n'est pas manquer de projet, c'est avoir du courage et c'est respecter les deniers publics.

M. BOUTARD : On n'a pas manqué de courage, on respecte les deniers publics. Je ne peux pas vous laisser dire qu'on ne respecterait pas les deniers publics. Encore une fois, il n'y a pas les vertueux, les très bons, les responsables et de l'autre côté des crapules, des irresponsables et des irrespectueux. Monsieur LEVEAU, vous payez des impôts à Amboise ? Moi aussi. Vous voyez ? Je paie des impôts à Amboise, et je sais que mes impôts, ils doivent être bien utilisés.

Sur le reste du sujet, vous avez parlé tout à l'heure de respect vis-à-vis des propriétaires. Et vous avez eu la lettre de Monsieur et Madame PIRET qui s'inquiétaient de l'attitude du Conseil Municipal et de la temporalité déjà très longue entre la première délibération et la suite. Je vous remets aussi devant cette responsabilité de laisser Monsieur et Madame PIRET face à l'entretien de leur bien vide aujourd'hui.

Je mets aux voix. Qui est contre cette délibération ? 14. Qui est pour ? 19, très bien. Je vous remercie. Nous passons à la délibération suivante.

22-110 : Délégation de pouvoirs au Maire

M. BOUTARD : Sur les affaires générales, délégation de pouvoirs au Maire. La proposition de l'équipe municipale.

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 20-35 du Conseil municipal du 16 juillet 2020 relative à la délégation de pouvoirs au Maire ;

Considérant la demande de plus d'un tiers du Conseil Municipal de convoquer une séance de l'organe délibérant ;

Considérant que certaines délégations tiennent de la gestion courante et quotidienne du service public qui doit être rendu aux Amboisiens, il est proposé de poursuivre la délégation au Maire des pouvoirs visés aux articles, et là c'est quatrième et non pas troisième (dans la limite de 20 000 €), 6, 7, 8, 9, 13 et 17 (dans la limite de 15 000 € par accident), 26 (sur les délégations générales concernant toute demande de subvention en fonctionnement et en investissement), 28 et 30 (dans la limite de 5 000 €) de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'abroger la délibération n° 20-35 susvisée ;
- de déléguer au Maire, pour les besoins du service public, les pouvoirs visés au quatrième (dans la limite de 20 000 €), 6, 7, 8, 9, 13, 17 (dans la limite de 15 000 € par accident), 26 (délégation générale concernant toute demande de subvention en fonctionnement et en investissement), 28, 30 (dans la limite de 5 000 €) et 31 (dans la limite de 600 €) de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;
- de compléter, conformément à l'article L.2122-17 du Code général des collectivités territoriales, ce principe de délégation en autorisant, en cas d'empêchement du Maire, l'intervention du (ou de la) première adjointe.

Je vais redonner cependant lecture de l'impact des retraits des délégations au Conseil Municipal.

Les délégations données au Maire lors du deuxième Conseil Municipal sont les suivantes :

1. D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales.

Cela concerne en fait que tout changement d'affectation d'un bâtiment nécessitera une délibération ainsi que tout bornage du domaine privé de la commune. En effet, le changement de destination consiste à modifier l'affectation de tout ou partie d'un bâtiment. Par exemple, les locaux et bureaux accueillant du public peuvent devenir des salles d'art et de spectacles.

2. De fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune

qui n'ont pas un caractère fiscal, dans la limite de 15 % des tarifs existants au jour de la présente délibération, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées.

Les impacts, une délibération sera nécessaire dès changement de tarif quel qu'il soit : camping, cimetière, restauration scolaire ou vie culturelle par exemple.

3. De procéder à la réalisation des emprunts ou opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au troisième paragraphe de l'article 1618-2 et de l'article 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c du même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Ce point-là concerne donc en impact : toute opération financière nécessitera une délibération, telle que la demande d'emprunt. Généralement, dans le cadre d'emprunt, la durée de validité des offres varie entre deux et trois semaines ; au-delà ces dernières sont actualisées.

4. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leur avenant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

C'est celle-ci sur laquelle nous vous faisons une proposition.

Une délibération sera nécessaire pour chaque marché. Un marché commence dès le premier euro. Acheter une boîte de crayons pour un montant de 5 € est un marché public. En effet, une délibération sera nécessaire pour tout projet de marché ou d'accord-cadre à conclure, tout projet d'émission de bon(s) de commande issu(s) d'un accord-cadre devra être soumis au vote du Conseil Municipal. Cette validation par le Conseil Municipal pourra se faire en amont du lancement d'une consultation (on parle généralement de « délibération de lancement ») ou a posteriori. De plus, une délibération sera nécessaire pour la conclusion des avenants, ceux-ci devront être soumis au vote du Conseil Municipal, en plus de passer en Commission d'appel d'offres pour les avenants de plus de 5 % aux procédures formalisées ; ainsi que pour tous les bons de commande émis « hors marché » (et quel que soit leur montant).

Pour bien comprendre, quand la Ville fait un achat, au premier euro, on considère que c'est un marché public. Donc, si vous mettez le montant à zéro, demain pour toutes les dépenses au premier euro, il faudra faire des délibérations.

5. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.

Une délibération sera nécessaire pour chaque convention de mise à disposition, même gratuite d'une salle municipale.

Les pouvoirs qui sont laissés au Maire :

6. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

7. De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
8. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
9. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

10. Point que vous souhaitez retirer : de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.
Une délibération sera nécessaire dès que la Ville d'Amboise souhaitera vendre du matériel déclassé comme un taille-haie ou une voiture.

11. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
Dès que nous recevrons une facture d'un avocat, d'un notaire, d'un huissier de justice ou d'un expert tel qu'un géomètre-expert, une délibération sera nécessaire.

12. De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux, soit les domaines, le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.
Une délibération sera nécessaire dès que la Ville d'Amboise souhaitera acheter une propriété au titre de l'expropriation.

13. Point que vous souhaitez laisser : de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement.

14. De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
Donc ce point-là, les impacts du retrait, ce sera : cela concerne principalement l'emplacement réservé, qui est une servitude qui permet de geler l'emprise délimitée par un plan local d'urbanisme (PLUi ou PLU) en vue d'une affectation prédéterminée. Une délibération sera désormais obligatoire dès qu'une reprise d'alignement devra intervenir dans le cadre d'un emplacement réservé.

15. Droit de préemption jusqu'à 250 000 €.
Une délibération sera nécessaire dès que la Ville d'Amboise souhaitera préempter un bien. Pour rappel, un délai de deux mois requis pour la réponse du titulaire du droit de préemption.

16. Ester en justice.
Une délibération sera nécessaire pour que la commune puisse enregistrer une enquête ou représenter la commune en justice. Néanmoins, le maire peut former une action en référé devant le juge administratif sans disposer ni de l'autorisation, ni d'une délégation du Conseil Municipal, compte tenu de la nature même du référé, qui ne peut être engagé qu'en cas d'urgence et qui ne permet de prendre que des mesures présentant un caractère provisoire.

17. Point que vous souhaitez laisser : de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 15 000 €.

18. Point que vous souhaitez retirer : de donner, en application à l'article L.324-1 du Code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un Établissement public foncier local.

Une délibération sera nécessaire afin que la commune donne son avis, auquel cas, selon l'article L.324-1 du Code de l'urbanisme, « aucune opération de l'EPFL, Établissement public foncier local » ne pourra être réalisé sans l'avis favorable de la commune ». Si aucune réponse n'est formulée dans un délai de deux mois, l'avis sera réputé favorable.

19. De signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L.311-4 du Code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une Zone d'aménagement concerté, une ZAC, et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificatives pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux.

Une délibération sera donc nécessaire pour chaque opération. Cette délégation vise la situation des propriétaires n'ayant pas acquis leur terrain directement auprès de l'aménageur.

20. De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 1 million d'euros.

Toute réalisation de lignes de trésorerie nécessitera une délibération. La création d'une ligne de trésorerie permet de faire face à des besoins momentanés de trésorerie. Les crédits de trésorerie permettent une meilleure maîtrise des flux et un assouplissement des rythmes de paiement. En aucun cas ils n'ont vocation à financer de l'investissement. En d'autres termes, une ligne de trésorerie permet de mobiliser momentanément des fonds pour pallier le décalage entre l'encaissement des recettes et le décaissement des dépenses sans avoir à mobiliser les emprunts trop tôt.

21. Droit de préemption sur les fonds artisanaux, fonds de commerce et baux commerciaux.

Une délibération sera nécessaire dès que la Ville d'Amboise souhaitera préempter un fonds de commerce, un fonds artisanal ou un bail commercial.

22. D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 à L.240-3 du Code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles.

Lorsque l'État ou son établissement public vend un immeuble, les communes et les EPCI titulaires du droit de préemption urbain disposent d'un droit de priorité pour acheter les terrains, à condition qu'une opération d'intérêt général y soit projetée. Cette délégation est liée au droit de préemption urbain, soit le point 15.

23. De prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du Code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.

Toute réalisation de diagnostics d'archéologie qui sera nécessaire dans le cadre de travaux effectués pour le compte de la commune occasionnera dès lors une délibération.

24. D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Tout renouvellement d'adhésion à des associations nécessitera une délibération.

25. D'exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L.151-37 du Code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne.

Je vous remercie de me la retirer. Puisqu'effectivement, cette délégation concerne principalement les communes situées en zones montagneuses.

26. Point dont vous souhaitez le maintien : de demander à l'État, aux collectivités territoriales et autres organismes, l'attribution de subventions (délégation générale : concerne toutes les subventions).

27. Point que vous souhaitez retirer : de procéder au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

Cette délégation permet de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme sans que le Conseil ait à délibérer, afin de ne pas entraver la date de fin d'instruction du dossier.

28. Point dont vous souhaitez le maintien : d'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au premier chapitre de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation.

29. Point dont vous souhaitez le retrait : d'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au premier paragraphe de l'article L.123-19 du Code de l'environnement.

La participation par voie électronique permet d'assurer une participation du public en phase « aval » dans le cas de projets et documents de planification non soumis à enquête publique, mais ayant une incidence sur l'environnement. Ce mode de participation concerne par exemple les projets d'aménagement ou de construction. Une délibération sera désormais nécessaire pour organiser une telle participation.

30. Vous souhaitez à ce qu'elle me soit donnée. C'est : d'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil fixé par délibération du Conseil Municipal, qui ne peut être supérieur à un seuil fixé par décret. Ce même décret précise les modalités suivant lesquelles le maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de cette délégation.

31. D'autoriser les mandats spéciaux que les membres du Conseil Municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L.2123-18 du présent code.

Les fonctions de maire, d'adjoint, de conseiller municipal, de président et de membre de délégation spéciale donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux, tels que des déplacements dans le cadre de leur mandat. De plus, les autres dépenses liées à l'exercice d'un mandat spécial peuvent être remboursées par la commune sur présentation d'un état de frais et après délibération du Conseil Municipal. S'agissant des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou à celles qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, le remboursement ne peut excéder, par heure, le montant horaire du salaire minimum de croissance. Une délibération sera donc nécessaire pour l'ensemble des remboursements.

Voilà, lecture est faite de l'impact de cette délibération. Effectivement, vous avez entendu un certain nombre de pouvoirs dont, suite à votre demande concède bien volontiers que le Conseil Municipal doit se présenter. Il y a deux points sur lesquels il faut quand même être rigoureux de la bonne tenue de l'action municipale – et quand je parle de l'action municipale, ce ne sont pas que des élus, mais ce sont aussi de nos services – je tiens à rajouter un point important :

À la vue du retrait d'une grande partie de ces délégations du Conseil Municipal au Maire et des délais souvent courts que doit tenir l'administration, un Conseil Municipal devra être programmé, je dis bien au minimum, toutes les deux semaines, ainsi que les commissions qui doivent intervenir en amont de chaque réunion de l'organisme, de l'organe délibérant. Un poste à temps plein devra être créé et impérativement dévolu à cette nouvelle organisation.

Et donc, nous vous faisons deux propositions :

- Pour le point 4, les dépenses jusqu'à 20 000 €, c'est-à-dire on a regardé la moyenne pour que les services puissent agir rapidement, entre autres, une demande d'intervention technique sur des bâtiments, il faut agir vite, on estime que c'est la somme minimum.
- Et sur les frais liés aux élus qui symboliquement sont demandés, je crois, à 600 €, je n'ai pas vu de frais dépasser des sommes aussi importantes.

Le débat est donc ouvert. Monsieur GILLET.

M. GILLET : La répartition, OK. Moi, je n'ai pas été consulté. J'aurais pu aussi donner mon avis, mais ce n'est pas grave.

M. BOUTARD : C'est le jour, Monsieur GILLET.

M. GILLET : Oui, mais ça demande quand même un travail un peu de fond et de discussion.

M. BOUTARD : C'est passé en commission hier au soir.

M. GILLET : Je ne vais pas aborder ce sujet-là. Ce que je veux aborder, c'est la méthode. Moi, je pense que faire revenir sur des conseils municipaux tous les 15 jours et des commissions attenantes, on va complètement bloquer le système parce qu'on va être dans une machine administrative. Et donc, ça veut dire derrière des absences aux commissions, des absences aux conseils municipaux. Donc pour moi, c'est un gros problème de fonctionnement.

Le poste à temps plein, moi, je voudrais bien qu'on me détaille un peu plus comment il va travailler dans l'organisation le poste à temps plein. Comment, en gros, il va fluidifier, parce que c'est ça, le fonctionnement des délibérations. Donc moi, ça, c'est ce qui me gêne le plus.

Autrement, moi, ce qui m'intéresse, c'est de me projeter. Bon, il y a l'impact, mais il y a aussi : est-ce que changer le niveau des délégations, ça amène à plus de discussions et d'échanges dans les dossiers ? Parce que c'est là qu'il y a le vrai sujet. Et là, actuellement je ne suis pas capable de me prononcer, parce que ça aurait mérité un échange supérieur amont sur il y a l'impact du retrait, mais il y a aussi l'impact sur les échanges et sur le montage des dossiers. Moi, devant ce vote aujourd'hui, je m'abstiendrai parce que je n'ai pas assez d'éléments pour trancher.

M. BOUTARD : Monsieur GILLET, vous posez une question importante. Je ne vois pas bien le terme de « fluidifier » le travail. En fait, il faudra un agent qui sera continuellement dédié. On va tripler, voire quadrupler le nombre de conseils. Et surtout, il faut faire la préparation des délibérations, la convocation des commissions. C'est-à-dire que tous les services qui vont être en demande vont être obligés de rédiger leur délibération, que ces délibérations il faut en faire la compilation, qui doit à un moment donné arriver au secrétariat général pour vérifier la rédaction de toutes les délibérations. Puis envoyer la liasse au Maire qui valide l'ordre du jour du Conseil Municipal. Puis, moi je vous ai proposé de faire une commission générale pour valider l'ordre du jour des conseils municipaux, elle aura lieu quand même. On va en faire continuellement. Si c'est le souhait du Conseil, moi, en tout cas, j'essaie de me rendre disponible pour être à la présidence de ce que je dois présider.

Donc, c'est à la fois tout ce travail administratif, de compilation de toutes les délibérations, de vérification, d'envoi dans les délais – parce qu'il faudra respecter les délais que nous impose la loi –, et de procéder aux commissions réglementaires et aux conseils municipaux.

M. GILLET : Bon, il y a le travail amont, il est évalué à une personne, OK. Mais après, il y a le comment se passe le Conseil Municipal. Ce serait intéressant de reprendre un ancien Conseil Municipal et de le redimensionner dans cette structure de fonctionnement, pour voir si finalement on va y passer quatre heures, combien il va y avoir de délibérations. Parce que ça, c'est intéressant avant de se lancer dans un vote sur le sujet.

Parce que si vous annoncez aux conseillers municipaux qu'ils vont rester cinq heures à voter des trucs, voilà, vous n'aurez plus personne au Conseil Municipal. Non, mais moi, je le dis ici à tout le monde. Je suis indépendant, ni à la majorité ni à l'opposition, je le dis à tout le monde : avant de voter ça, réfléchissez au fonctionnement.

M. BOUTARD : Monsieur GILLET, vous reprenez le fondement de la loi. Si la loi autorise les conseils municipaux à déléguer des pouvoirs au Maire, c'est bien pour éviter l'obstruction des conseils municipaux et d'éviter des conseils municipaux trop répétitifs. Et quand vous dites quatre heures, ce sera peut-être cinq, ce sera peut-être six, ce sera peut-être sept. Et en nombre de délibérations sur le nombre d'actes, ce sera peut-être 100, 150, 200 délibérations, dont il faudra donner lecture, dont ils susciteront questions et débats.

Donc moi, je veux bien, mais ce n'est pas que cet impact pour le Conseil Municipal. Le Conseil Municipal peut être égoïste en ne réfléchissant qu'aux élus, le Maire est avant tout le chef de l'administration municipale. Moi, je réfléchis, alors que souvent j'ai entendu des déclarations

d'empathie, de considération des personnels. Alors qu'on ne les a déjà pas augmentés, on va en plus leur demander un travail incroyable pour mener les actions et surtout aussi pour qu'ils puissent travailler correctement. Donc après la non-augmentation, ça va être le chômage technique. Pour certains services, ça va être très compliqué de travailler.

Alors, que certains secouent la tête, j'aimerais savoir quelles sont leurs expériences municipales et leur responsabilité administrative sur une collectivité. Mais je pense que si la loi a prévu ce genre de choses, c'est quand même, un, pour fluidifier, et le Maire doit rendre compte. D'ailleurs, toutes les décisions qui sont prises sont rendues publiques dans les décisions du Maire qui sont à la fin de tous les conseils municipaux où sur certaines on m'a interrogé, j'ai toujours répondu. C'est aussi simple que ça, Monsieur GILLET. Moi, je pense à la fois à notre administration et je pense à l'organisation de nos conseils municipaux. Mais moi, ça ne me dérange pas de faire un Conseil toutes les semaines qui dure sept heures, j'ai de l'énergie.

Y a-t-il des questions ? Madame GAUDRON.

Mme GAUDRON : Ce n'est pas une question, je voulais intervenir sur votre délibération et puis celle qu'on propose aussi. Du coup, on fera les deux.

Déjà, je voulais faire un petit retour en arrière, le 16 juillet 2020, lors de l'installation du Conseil Municipal. Cette même délibération sur les délégations du Conseil Municipal au Maire a été proposée au vote. Notre groupe Pluralisme et Solidarité et d'autres membres du Conseil Municipal à l'époque s'étaient abstenus considérant, et je nous cite à l'époque que :

« La confiance n'est pas une chose acquise d'avance, elle ne se décrète pas, mais elle s'obtient et se mérite ». C'étaient les propos. « Vous pouvez donc compter sur notre plus grande vigilance dans l'usage de ces pouvoirs que vous souhaitez exercer sur l'avis du Conseil Municipal ».

Je reprends les attendus de ce Conseil.

Ce à quoi vous aviez répondu, Monsieur BOUTARD, et je vous cite :

« En ce qui concerne les pouvoirs délégués au Maire, je vous répondrai la loi, rien que la loi, c'est toute la loi, je n'outrepasse pas la loi, je la respecte. Mais il y a une différence entre la délégation du pouvoir et l'exercice du pouvoir. La délégation du pouvoir ne dit pas faire usage seul du pouvoir. C'est-à-dire qu'on en réfère, on en parle, c'est pour ça qu'il y a une majorité ainsi constituée et la décision se prend dans la majorité. Je n'ai jamais eu le sens de l'autoritarisme et vous le savez, en ce qui me concerne la conscience. Vous m'auriez dit l'inverse, je ne serais pas tombée de ma chaise, je n'aurais pas applaudi, je me serais dit : "il s'est passé quelque chose de bizarre dans cette ville". Alors, je l'accepte et j'espère que vous me ferez confiance d'ici quelques semaines. Mais en tout cas, et moi je le crois et j'en suis sûr à entendre, tous les Amboisiens nous le disent, avoir une certaine confiance, celle de la population ».

Voilà, ce sont vos propos. C'est intéressant.

M. BOUTARD : Je m'en souviens très bien.

Mme GAUDRON : Nous aussi, on s'en souvient bien. Et pour mémoire, à l'époque il y avait eu neuf abstentions, simplement des abstentions. Hélas, malheureusement, nos grandes réserves ont

été bien vite justifiées, et cela bien au-delà de nos groupes, puisque vous voici maintenant minorité dans ce même Conseil Municipal. La confiance n'est plus là, la confiance est cassée. Et vous aurez beau multiplier depuis quelques jours les annonces de consultation à tout-va, cette confiance est brisée.

Comme il est indiqué d'ailleurs dans le site de la ville dans un article sur le rôle du Maire, là je cite à nouveau :

« Le maire est chargé de l'exécution des décisions du Conseil Municipal et agit sous son contrôle (...)

Il exerce des compétences déléguées par le Conseil Municipal et doit alors rendre compte de ses actes. Les délégations portent sur des domaines très divers et sont révocables à tout moment ».

C'est donc bien l'objet de cette délibération. Puisque la confiance n'est plus là, puisque le constat est établi qu'un certain nombre de décisions ont été prises sans concertation, sans réel travail, nous proposons que le Conseil Municipal reprenne toute sa place et assume ses responsabilités. Nous serons là pour travailler, y compris si c'est tous les 15 jours et si c'est plusieurs heures, ça ne nous fait pas peur.

Pour permettre, néanmoins, le fonctionnement courant et quotidien, nous proposons de laisser au Maire un certain nombre de délégations. Donc, on a été là-dessus attentifs à ne pas entraver le bon fonctionnement de la Ville. Nous prenons acte que vous faites finalement quasiment les mêmes propositions que nous à deux exceptions :

Alors la quatrième, puisque finalement ce n'est plus la troisième, mais la quatrième, sur la question de la visibilité des marchés publics. Oui, nous voulons avoir la visibilité sur les marchés publics. Je vous donnerai un exemple. Les marchés de la restauration scolaire que nous n'avons pas vus en Conseil Municipal, il y a eu dans ce marché une baisse de la part du bio de 60 à 20 %. Je pense qu'on avait des choses à dire sur ce sujet-là. Pareil, vous caricaturez sur l'achat d'une agrafeuse, mais on passe des marchés de fournitures de bureau. On ne passe pas un marché par... Si l'administration fonctionne comme ça, ça m'inquiète un peu, il y a un souci. Sur le 31, là c'est sur les mandats spéciaux, qui doivent faire l'objet, pour nous, d'une totale transparence à partir du moment où ils vont être donnés à des élus qui sont minoritaires maintenant. Et parce qu'ils sont minoritaires, nous devons avoir la visibilité totale sur ce qui va être fait sur ces mandats spéciaux.

Donc pour nous, ces deux exceptions que vous proposez dans votre propre délibération ne sont pas recevables pour nous. En conclusion, je dirais que je suis quand même un peu étonnée, on peut s'étonner de votre propre délibération ; finalement vous-même et votre équipe, vous vous enlevez vous-mêmes un certain nombre de délégations. Donc vous-même, vous sortez de cette confiance que vous vous étiez accordée au mois de juin. En tout cas, nous sommes prêts à travailler.

M. BOUTARD : Madame GAUDRON, je vais vous répondre sur plusieurs points. Puisque je pense qu'il y a une méconnaissance de votre part de comment fonctionne la Ville d'Amboise. Vous avez été Première adjointe pendant combien d'années ? Quand vous parlez de marché sur les fournitures de bureau, vous en avez mis un en place ? Non. Effectivement, les services achètent au compte-goutte. Nous souhaitons mettre un marché public des fournitures de bureau.

Quand je suis arrivé à la Ville d'Amboise et que j'ai pris mes responsabilités, effectivement je passais mon temps à signer des bons de commande de 12 €, de 45 €, de 60 €. Donc, il n'y a jamais eu de politique de marché dans cette Ville d'Amboise, jamais. Et ceux qui sont à côté de vous aujourd'hui l'ont constaté, comme moi à l'époque.

Vous oubliez un point important. Quand vous dites « *les décisions prises seul par le Maire* », vous avez été Première adjointe, le Maire vous a délégué des pouvoirs qui sont dans ses pouvoirs. Donc, ne dites pas que le Maire décide de tout, tout seul à tout moment. Arrêtez de faire croire aux Amboisiens que quand le Maire donne délégation de pouvoir à ses adjoints, soit pour annuler une patinoire, soit pour chercher des fonds ou dépenser pour la culture, le social, l'environnement, l'urbanisme, les adjoints signent eux-mêmes l'engagement de dépenses. Ce n'est pas le Maire qui signe tout. Arrêtons de mentir et de faire croire que Thierry BOUTARD serait un despote né et que ce serait lui qui signerait tous. Les adjoints, dans leur délégation, signent. Par contre, doivent rendre compte au Maire, puisque c'est le maire seul à qui l'on a attribué ces pouvoirs, il les délègue à ses adjoints.

Donc Madame GAUDRON, quand vous étiez Première adjointe, vous avez été vous-même signataire d'un certain nombre de bons de commande, d'achats et de décisions. D'ailleurs, le Maire quand est indisponible, c'est sa Première adjointe qui prend la main. Mais les adjoints ont des délégations de pouvoir. Ne faites pas croire que les adjoints seraient la bouche ouverte devant la porte du bureau du Maire en disant : « va-t-il signer ? Ne va-t-il pas signer ? ». On va arrêter les blagues quand même à un moment donné. Ça ne se passe pas comme ça dans une vie municipale.

Vous prenez des exemples, entre autres sur la restauration scolaire. Consultation des parents, consultation de l'entière des parents des écoles. Retour : la volonté des parents est sur les produits de proximité. Madame SANTACANA, quand on a demandé aux parents s'ils souhaitaient du bio, les réponses ont été 20 % oui, 80 % sur les produits de proximité. Donc, les parents ont fait le choix. À un moment donné, nous devons respecter aussi le choix des parents. On a mis du bio, vous savez très que l'évolution des produits bio, il suffit d'aller dans tous les magasins, maintenant on met une étiquette sur un produit, et on vous ferait du vrai faux bio. Donc le produit bio pour le produit bio qui est beaucoup plus cher et qui n'est que du produit industriel, ce n'est pas ce qu'obligatoirement les parents souhaitent pour leurs enfants. Il y a eu une consultation. On a répondu à la consultation.

Vous me parlez de confiance, Madame GAUDRON. J'ai l'impression depuis quelques semaines que j'ai été un assassin, un voleur, un menteur, je suis accusé de tous les maux du monde. En aucun cas les adjoints n'ont été privés de leur délégation, à aucun moment. Et les adjoints ont pris leurs responsabilités et ils devaient rendre des comptes comme c'est normal auprès de leur Maire qui lui, devant la loi, répond de tous les engagements de la ville. Il suffit de regarder quand un Maire va au tribunal parfois, ce n'est pas obligatoirement lui qui a signé la décision, ça peut être ses adjoints, qui signent toujours par délégation du Maire.

D'ailleurs, vous le savez aussi bien que moi, Madame GAUDRON, toutes les délibérations du Conseil Municipal autorisent le Maire. Donc, ce n'est pas d'être autoritaire, autoritariste, c'est la loi. Donc, vous me demandez à moi factuellement de façon responsable à un moment donné de ne pas respecter la loi et les discussions, comme l'a dit Madame GUERLAIS tout à l'heure, et les

adjoints, j'ai toujours répondu aux sollicitations. Et quand des agents ont pris parfois des décisions hasardeuses, je les ai accompagnés et je les ai soutenus à ce moment-là.

Et qu'on vienne me faire aujourd'hui le procès, comme quoi je n'aurais pas été assez participatif, la participation ce n'est pas le Maire qui doit justifier toujours de ses actions, mais ce sont les adjoints, devant le Conseil Municipal, qui doivent aussi justifier leur prise de décision et leurs actions. Et ça, sur certains points, nous y reviendrons.

Y a-t-il des prises de parole ? Monsieur LEVEAU.

M. LEVEAU : Merci, Monsieur le Maire, d'avoir répondu longuement et peut-être plus même que la question de ma collègue Isabelle sur des sujets qu'elle n'avait pas évoqués.

M. BOUTARD : Monsieur LEVEAU, j'aimerais vous rappeler quand même que je décide encore de ce qui se passe dans le Conseil Municipal.

M. LEVEAU : Oui, je ne fais que vous remercier, Monsieur le Maire.

M. BOUTARD : Sans ironie ?

M. LEVEAU : Exactement.

M. BOUTARD : Allez-y, je vous en prie, prenez votre temps.

M. LEVEAU : Tout ça pour revenir sur la délibération que l'on a présentée. On est bien conscients – et je rejoins pleinement ce que vient de dire ma collègue, Isabelle – qu'il est utile du fait de la circonstance politique qui anime cette Ville d'Amboise de replacer le Conseil Municipal au cœur des sujets, au cœur des dispositions, au cœur des projets et d'avoir la plus grande transparence. Puisque ces derniers mois, ces dernières années, en réalité depuis le début du mandat, dès lors qu'on a posé des questions, les réponses ont été relativement lacunaires. Pour preuve, sur le sujet qui nous a animés tout à l'heure de PRESTAL, lorsqu'il s'est agi hier soir en Commission Municipale d'évoquer les études, on a appris que certaines vous avaient été remises, mais que des études complémentaires étaient nécessaires. Quand on vous a posé la question à l'époque, vous ne les aviez pas encore. Quand on vous a posé à nouveau la question ces derniers temps, vous ne les aviez toujours pas. Pour que des études complémentaires puissent avoir lieu, encore faut-il que les premières soient rendues, et donc vous les avez nécessairement.

Pour revenir sur la délibération qui nous occupe, je veux vraiment insister, parce que je ne veux pas qu'il y ait de quiproquo, je veux vraiment insister sur le fait que cette délibération n'aura pas d'impact pour les Amboisiens si et seulement s'il y a une anticipation de la part des services municipaux et une restructuration, que vous appelez de vos vœux, puisqu'on a bien conscience qu'il va falloir recruter quelqu'un ou en tout cas restructurer les services administratifs pour que les délibérations soient préparées. Mais je veux insister sur le fait que ça n'a pas d'impact pour les Amboisiens, que ça nécessite un management correct et surtout qu'il n'y aura pas d'impact, pour vous citer quelques exemples pour les Amboisiens, sur l'État civil, sur le paiement des salaires des agents. Je veux vraiment insister là-dessus parce qu'on se lance dans un débat très technique qui sera sous forme de synthèse reprise par les uns et les autres pour expliquer les positions, mais je veux vraiment publiquement insister sur ce sujet-là.

En tout cas, la délibération que l'on vous propose vous laisse des délégations de pouvoir justement pour assurer la gestion quotidienne de la collectivité, mais ne pas pouvoir trop engager la collectivité sur des aspects politiques qui, à notre sens, relèvent du Conseil Municipal.

Et je terminerai juste mon intervention, je suis assez étonné que vous vous saisissiez des projets ou des problématiques parce que nous les mettons à l'ordre du jour. Sur cette délibération et dans la vôtre, Monsieur BOUTARD, vous souhaitez réinscrire le point 31 concernant le remboursement des frais dans le cadre des mandats spéciaux. Cette possibilité vous était offerte depuis la loi de février 2021, vous ne pouviez pas le prendre dès 2020, mais c'était possible. Je veux juste par là même, resouligner ce que vient de dire ma collègue Isabelle GAUDRON sur le fait d'un étonnement. C'est-à-dire que votre équipe s'apprête, si elle ne vote, à vous retirer des délégations de pouvoir, ce qui est quand même assez extraordinaire. Vous auriez, à mon avis, dû simplement vous positionner contre notre propre proposition et puis vous en profitez pour réinscrire un sujet non pas d'intérêt général, mais un projet d'intérêt particulier, c'est-à-dire le remboursement de frais de mandat. Je veux juste préciser et montrer là au public qui nous regarde et aux auditeurs qui nous écoutent là où vous souhaitez placer votre curseur.

M. BOUTARD : Alors là, Monsieur LEVEAU, vous y allez d'une espèce de dentelle politique incompréhensible, puisque vous êtes dans les contradictions vous aussi assez continues.

Vous dites d'un air autoritaire qu'il n'écoute pas, qu'il n'entend pas, qu'il décide tout tout seul, qu'il ne considère pas ses oppositions, et j'en passe et des meilleurs, alors que je vous repasserai sans doute les comptes-rendus de conseils municipaux pendant tant d'années préalables à ce mandat. Vous verrez vous-même que parfois, vous n'avez pas beaucoup pris la parole si ce n'est quasiment pas pris la parole.

Je tiens à vous dire quand même quelques points où vous dites qu'il n'y a pas de transparence et qu'on aurait donné des explications lacunaires. Là encore une fois, c'est un procès d'intention qui, venant de votre part, est un tout petit peu spécial, puisque les commissions ont bien lieu. Entre autres, sur la restauration scolaire, la commission a fait son travail, a donné son point de vue.

Mme SANTACANA : Mais nous n'avons pas de compte-rendu surtout.

M. BOUTARD : Vous en aurez, madame.

Mme SANTACANA : Ça fait deux ans quand même.

M. BOUTARD : Madame SANTACANA, ce ne sont pas les élus qui font les comptes-rendus.

Mme SANTACANA : Non, mais parfois l'élu peut veiller à ce que ce soit fait.

M. BOUTARD : Voilà, je réponds. En tout cas, les débats ont eu lieu et n'ont pas été une levée de boucliers. Je vois bien la divergence qui se passe entre les commissions qui ne sont pas rendues publiques et qui ne sont pas sur les réseaux sociaux, d'exercice de Conseil Municipal, qui pour la première fois depuis son mandat sont retransmises sur le site de la ville ou les réseaux sociaux, la première fois. Oui, vous pouvez souffler, moi aussi je vais souffler.

Vous avez toujours eu réponse aux questions. Maintenant, vous dites : « vous deviez avoir ». Mais quelle prétention de dire que je devais avoir avant le moment où je l'ai eu, on peut remettre en

cause. Je vous ai dit un jour : « accompagnez-nous pour avoir des fonds au Département ». Vous n'êtes toujours pas venus me voir. Non, mais oui, c'est votre rôle de conseiller départemental. Vous n'êtes jamais venu accompagner la Ville d'Amboise dans ses recherches de fonds. Je vous le dis, oui, c'est votre rôle d'élus. Vous me mettez mes responsabilités en face de moi, oui. Prenez vos responsabilités aussi.

Vous dites qu'il n'y a pas d'impact. Il n'y a pas d'impact sur les urgences et sur les achats ? Ce ne sont pas que les marchés. Vous me parlez de marchés constitués avec des appels d'offres ou des mises en concurrence par devis sur des gros montants. Mais là, c'est à partir du premier achat au premier euro. Demain, je ne sais pas moi, un habitant honorable décède, il faut offrir une gerbe de fleurs, il faudra faire une délibération. C'est un marché. Donc moi, je veux bien. Vous dites « pas de confiance », mais c'est ce que je vous dis, j'ai l'impression d'avoir volé dans les caisses de la Ville, dépensé l'argent en n'importe quoi, fait les plus grosses erreurs de la terre. Il ne faut pas exagérer non plus. Moi, je veux bien. Mais quand j'étais opposant, j'ai toujours fait confiance au Maire, Christian GUYON, et je n'ai pas remis en cause ses pouvoirs.

M. LEVEAU : *intervention inaudible.*

M. BOUTARD : Oui, Monsieur LEVEAU, s'il vous plaît. Je vois bien votre petit jeu. Vous savez, on ne prédestine pas l'avenir. Donc sur ce sujet-là, qu'il n'y ait pas d'impact, c'est faux. Et dire d'un côté, les services doivent se réorganiser, les services devront travailler autrement, Monsieur LEVEAU, je trouve ça encore un peu indélicat vis-à-vis des services et des personnels. Je crois qu'on n'a pas à rougir du travail de nos services et de nos personnels et que le travail qui est fait n'est pas simplement sur le secrétariat général ou les services administratifs, ce seront pour tous les services. Et c'est bien pour ça que l'État et le parlement ont voté cette loi pour donner au Maire la facilitation du pouvoir et de l'exercice.

Et ce qui m'a surpris le plus, et qui n'est bien que le reflet de votre engagement, c'est que vous mettez toujours en confrontation la bonne action et la politique. Moi depuis que je suis élu Maire, j'ai mis mes étiquettes politiques dans ma poche et je me suis bien gardé de faire tout commentaire politique sur les différentes étapes que connaît notre pays.

M. LEVEAU : Justement, Monsieur le Maire, je vais rebondir simplement sur l'aspect sur lequel vous m'interpellez le plus, c'est-à-dire celui de la recherche de subventions. Je vous l'ai proposé publiquement en Conseil Municipal d'offrir mes services à titre gratuit et citoyen de recherche de subventions, ce que vous avez d'un revers de main balayé et on prendra le compte-rendu si vous le souhaitez. Vous me reprochez de ne pas être venu vous voir pour rechercher des subventions auprès du Département. Et aujourd'hui, je découvre un arrêté du Maire me demandant une subvention au titre de notre enveloppe de conseillers départementaux pour une action réalisée en avril 2022. Vous regrettez que je ne vienne pas vous voir pour vous aider à trouver des subventions départementales et vous me la demandez à travers un papier administratif. On siège dans la même assemblée, on est dans la même ville. Vous pouvez aussi m'inviter.

M. BOUTARD : Bien sûr, mais je ne vous ai jamais fermé la porte. Et en ce qui concerne... je vous ai déjà reçu, Monsieur LEVEAU, sur votre ancien mandat. Mais Monsieur LEVEAU, vous abordez un point qui est votre métier, je ne vais pas vous solliciter sur votre métier en dehors de votre mandat, sur votre métier à titre gratuit. J'aurais quand même quelques – je pense – objections

de votre directeur si je vous utilisais à titre gratuit sur vos fonctions professionnelles. Donc, ne confondons pas les fonctions professionnelles des fonctions électives et ne faisons pas de mélange des genres. En tout cas, moi, je n'en ai jamais fait.

Y a-t-il d'autres interventions ? Donc, vous nous demandez de procéder, parce que je n'ai pas bien compris votre proposition, Madame GAUDRON...

Mme GAUDRON : *intervention inaudible.*

M. BOUTARD : C'est-à-dire que vous demandez à ce que votre... Non, ce n'est pas comme ça que ça se passe. Elle a été mise pour information. Vous demandez à ce qu'elle soit présentée après vote de la délibération proposée par l'équipe municipale.

M. LEVEAU : Vous l'inscrivez à l'ordre du jour. C'est donc que vous demandez.

M. BOUTARD : Non, lisez bien la délibération. L'inscription à l'ordre du jour est la proposition de l'équipe municipale.

M. LEVEAU : Oui, suivie de la nôtre.

M. BOUTARD : Non, elle est pour information.

M. LEVEAU : Donc, oui, après votre délibération, nous souhaitons l'inscription de notre délibération.

M. BOUTARD : Très bien, merci beaucoup. Donc je vais mettre aux voix la délibération de l'équipe municipale. Qui est contre ? Donc 19 contre. Qui est pour ? 13, et une abstention.

Deuxième délibération, donc qui retire les pouvoirs au Maire sans justement l'alinéa de la dépense jusqu'à 20 000 € et effectivement sur le rajout de la loi 2021 sur les pouvoirs 30 et 31. Il n'y a pas le pouvoir 31 dans votre délibération. Qui est pour ? Donc 19. Qui est contre ? 13, et une abstention.

Merci beaucoup, mesdames, messieurs. Le Conseil est donc terminé. Vous avez eu en fin de ce Conseil les décisions du Maire. Et il n'y avait pas questions diverses. Bon week-end à tous.
